34e ANNEE — T. XLIX

N° 1128 — 24 août 1952



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs
Six mois : 475 francs }

ACTES DE S. S. PIE XII

Lettre apostolique " Sacro Vergente Anno " aux peuples de Russie

L'Osservatore Romano *du 29 juillet* 1952 *a publié le texte latin de la Lettre apostolique* Sacro vergente anno *adressée par le Souverain Pontife aux peuples de Russie. En voici la traduction officielle française* (1) :

CHERS PEUPLES DE RUSSIE,
SALUT ET PAIX DANS LE SEIGNEUR !

Tandis que s'achevait heureusement l'Année Sainte, après que par une disposition divine il Nous eut été donné de définir solennellement le dogme de l'Assomption au ciel, corps et âme, de la Sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, nombreux furent ceux qui, de toutes les parties du monde, Nous exprimèrent leur plus vive satisfaction ; beaucoup d'entre eux, en Nous envoyant des lettres de reconnaissance, Nous suppliaient instamment de consacrer le peuple russe tout entier, qui connaît actuellement de telles souffrances, au Cœur immaculé de la Vierge Marie.

Cette supplication Nous fut des plus agréables, car si Notre affection paternelle embrasse tous les peuples, elle s'adresse d'une manière particulière à ceux qui, bien que séparés pour la plupart du Siège apostolique par les vicissitudes de l'histoire, conservent toutefois encore le nom chrétien, mais se trouvent dans des conditions telles qu'il leur est fort difficile d'entendre Notre voix et de connaître les enseignements de la doctrine catholique, et qu'ils sont même poussés par des propagandes trompeuses et pernicieuses à rejeter jusqu'à la foi et jusqu'à l'idée de Dieu.

(1) Les sous-titres sont ceux de la traduction italienne parue dans le même numéro de *l'Osservatore Romano*.

I. — *La pensée et la prière constante des Papes pour la Russie.*

Dès Notre élévation au Souverain Pontificat, Notre pensée s'est tournée vers vous, qui constituez un immense peuple, insigne dans les annales de l'histoire par ses glorieuses entreprises, par son amour de la patrie, par son travail et son économie, par sa piété envers Dieu et la Vierge Marie.

Nous n'avons jamais cessé d'élever Nos prières vers Dieu, afin qu'il vous assiste toujours de sa lumière et de son aide divine, et qu'il vous accorde à tous de pouvoir arriver ensemble à une légitime prospérité matérielle, en même temps qu'à cette liberté qui permette à chacun de sauvegarder sa propre dignité humaine, de connaître les enseignements de la vraie religion et de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, non seulement dans l'intimité de sa propre conscience, mais aussi ouvertement, dans l'exercice de la vie publique et privée.

Du reste, vous savez bien que, chaque fois que cela leur fut possible, Nos prédécesseurs n'eurent rien de plus à cœur que de vous manifester leur bienveillance et de vous accorder leur aide.

Vous savez comment les apôtres des Slaves

Au cours du mois prochain, remplaçant les deux numéros habituels du mois de septembre, nos abonnés recevront un NUMERO DOUBLE de « la Documentation Catholique » (64 pages) portant les dates : 7-21 septembre 1952.

occidentaux, les saints Cyrille et Méthode, qui, en même temps que la religion chrétienne, apportèrent la civilisation aux ancêtres de ces peuples, se dirigèrent vers la Ville Eternelle pour que l'œuvre de leur apostolat fût renforcée par l'autorité des Pontifes romains. Et, comme ils faisaient leur entrée à Rome, Notre prédécesseur Adrien II, de vénérée mémoire, « vint à leur rencontre, accompagné par le clergé et par le peuple, leur rendant ainsi un grand témoignage d'honneur » (LÉON XIII, Ep. Enc. *Grande munus, A. L.*, vol. II, p. 129) ; et, après avoir approuvé et loué ce qu'ils avaient fait, non seulement il les éleva à l'épiscopat, mais il voulut lui-même les consacrer évêques avec la majesté solennelle des rites sacrés.

II. — Mille ans de contact avec la Russie.

Avec vos ancêtres, les Pontifes romains cherchèrent, chaque fois que les circonstances le permirent, à établir et à renforcer des liens d'amitié.

C'est ainsi qu'en l'an 977, Notre prédécesseur Benoît VII, d'heureuse mémoire, envoya des légats au prince Jaropolk, frère du célèbre Wladimir ; celui-ci introduisit parmi votre peuple l'éclat du nom chrétien et de la civilisation chrétienne; il reçut également des légations de Nos prédécesseurs Jean XV, en 991, et Sylvestre II, en 999, auxquelles il répondit courtoisement en envoyant à son tour des légats à ces Pontifes romains. Fait digne de remarque, à cette époque où ce grand prince conduisit ses peuples à la religion de Jésus-Christ, la chrétienté, orientale et occidentale, était unie sous l'autorité du Pontife romain comme Chef suprême de toute l'Eglise.

Même quelque temps plus tard, c'est-à-dire en 1075, votre prince Jsjaslav envoya son propre fils Jaropolk au Souverain Pontife Grégoire VII ; et Notre prédécesseur d'immortelle mémoire, écrivit alors au prince et à son auguste épouse : « Votre fils, visitant les tombes sacrées des apôtres, est venu à Nous, et comme il voulait obtenir ce royaume de Notre main comme un don de saint Pierre, ayant fait profession de fidélité à saint Pierre, Prince des apôtres, il le demanda avec de pieuses implorations en assurant que, sans aucun doute, sa requête serait ratifiée et confirmée par vous, si elle avait la faveur et la protection de l'autorité apostolique. Comme ces vœux et ces requêtes semblaient légitimes, soit par votre approbation, soit par la dévotion du requérant, Nous les avons finalement accueillies et Nous lui avons remis de la part de saint Pierre le gouvernement de votre royaume, avec l'intention et l'ardent désir que le bienheureux Pierre, par son intercession auprès de Dieu, vous garde, ainsi que votre royaume, en toute paix, avec honneur et gloire, jusqu'à la fin de votre vie. » (*Registrum Gregorii VII*, I, 2, n. 74, p. 236 — *in Monum. Germ. histor.*; Ep. *Select.*, II, I, p. 236.)

On doit de même remarquer avec grande attention, qu'Isidore, métropolite de Kiev, au Concile œcuménique de Florence, souscrivit le décret par lequel était solennellement affirmée l'union de l'Eglise orientale et occidentale sous l'autorité du Pontife romain, et cela pour toute sa province ecclésiastique, c'est-à-dire pour le royaume entier de Russie. Pour sa part, il demeura fidèle à cette unité ainsi réalisée jusqu'à la fin de sa vie ici-bas.

III. — Les Papes Benoît XV et Pie XI et la Russie.

Et si, entre temps et par la suite, en raison d'un ensemble de circonstances adverses, les relations devinrent, de part et d'autre, plus difficiles, et par conséquent, plus difficile aussi l'union des esprits — bien que jusqu'en 1448 on n'ait aucun document public qui déclare votre Eglise séparée du Siège apostolique, — cela ne doit toutefois point, d'une manière générale, être imputé au peuple slave ni certainement à Nos prédécesseurs, qui entourèrent toujours ces populations d'un amour paternel et, quand cela leur fut possible, prirent soin de les soutenir et de les aider de toutes manières.

Nous laissons de côté plusieurs autres documents historiques qui révèlent la bienveillance de Nos prédécesseurs envers votre nation mais Nous ne pouvons pas ne pas faire brièvement allusion à ce qu'accomplirent les Souverains Pontifes Benoît XV et Pie XI, quand après le premier conflit européen, spécialement dans les régions méridionales de votre patrie de grandes multitudes d'hommes, de femmes d'innocents garçons et fillettes, souffrirent d'une terrible disette et furent réduits à une misère extrême. En effet, poussés par une paternelle affection pour vos compatriotes, ils envoyèrent à ces populations des vivres, des vêtements et une forte somme d'argent recueillie dans la famille catholique tout entière, pour venir en aide à tous ces malheureux affamés et pouvoir soulager de quelqu[e] manière leurs calamités.

Mais Nos prédécesseurs cherchèrent, selo[n] leurs moyens, à pourvoir non seulement au[x] besoins matériels, mais aussi à ceux d'ordr[e] spirituel.

Ils ne se contentèrent pas, en effet, d'éleve[r] eux-mêmes d'ardentes supplications vers Die[u] le Père des miséricordes et source de tout[e] consolation (Cf. *II Cor.*, I, 3), pour votre situa[-]tion religieuse, si bouleversée et troublée e[n] raison des efforts faits par les ennemis de Die[u] pour arracher des âmes la foi et l'idée mêm[e] de Dieu. Ils voulurent de plus que fussent pre[s]crites des prières publiques.

Ainsi, en 1930, le Souverain Pontife Pie X[I] décréta que le jour de la fête de saint Josep[h] patron de l'Eglise universelle, « des prière[s] communes fussent élevées vers Dieu... dans [la] basilique du Vatican, pour les tristes conditio[ns] de la religion en Russie » (*A. A. S.*, 193[0] p. 300) ; et il tint à être lui-même prése[nt] entouré d'une grande multitude de fidèles d[es] plus recueillis. D'autre part, dans une sole[n]nelle allocution consistoriale, il exhorta [le] monde entier par ces paroles : « Il faut pri[er] le Christ Rédempteur du genre humain, af[in] que la paix et la liberté de professer la f[oi] soient rendues aux fils infortunés de la Russie et Nous voulons que l'on récite à cette inte[n]tion, c'est-à-dire pour la Russie, les prières q[ue] Notre prédécesseur Léon XIII, de glorieu[se]

mémoire, prescrit aux prêtres de dire avec le peuple après la sainte messe. Les évêques et le clergé, régulier et séculier, doivent chercher avec le plus grand soin à inculquer tout cela à leurs fidèles et à tous ceux qui assistent à la sainte messe et le rappeler souvent à leur mémoire » (*Ibidem*, p. 301).

Nous confirmons et renouvelons volontiers cette exhortation et cette prescription, puisque la situation religieuse actuelle de votre pays n'est certainement pas meilleure et que Nous Nous sentons animé envers ces populations de la même ardente affection et des mêmes sollicitudes.

IV. — L'impartialité de Pie XII et la Russie.

Quand éclata le dernier terrible et long conflit, Nous avons fait tout ce qui était en Notre pouvoir, par la parole, par les exhortations et par l'action, afin que les différends fussent apaisés par une paix équitable et juste, et que tous les peuples, sans différence de races, s'unissent amicalement et fraternellement, collaborant ensemble pour parvenir à une plus grande prospérité.

Jamais, même à cette époque, ne sortit de Notre bouche une parole qui pût sembler injuste ou dure à une partie des belligérants. Certes, Nous avons réprouvé, comme cela se devait, toute iniquité et toute violation du droit ; mais Nous avons fait cela de manière à éviter, avec le plus grand soin, tout ce qui aurait pu entraîner, même injustement, de plus grandes afflictions pour les peuples opprimés. Et lorsque de divers côtés on fit pression pour que, d'une façon ou d'une autre, de vive voix ou par écrit, Nous donnions Notre approbation à la guerre entreprise contre la Russie en 1941, Nous ne consentîmes jamais à le faire, comme Nous l'avons déclaré ouvertement le 25 février 1946, dans le discours prononcé devant le Sacré-Collège et les représentations diplomatiques de toutes les nations qui sont en relations d'amitié avec le Saint-Siège. (Cf. *A. A. S.*, 1946, p. 154.)

V. — La défense de la liberté religieuse et de la justice.

Quand il s'agit de défendre la cause de la religion, de la vérité, de la justice et de la civilisation chrétienne, certainement Nous ne pouvons Nous taire. Voici à quoi tendent toujours Nos pensées et Nos intentions : que parmi les peuples aucun ne soit gouverné par la force des armes, mais tous par la majesté du droit ; que chacun d'eux, en possession des libertés civile et religieuse dans les limites de sa propre patrie, soit conduit vers la concorde, la paix et la vie laborieuse, grâce auxquelles chaque citoyen peut se procurer les choses nécessaires à sa nourriture, à son logement, à l'entretien et à la direction de sa propre famille.

Nos paroles et Nos exhortations concernaient et concernent toutes les nations, et, par conséquent, vous aussi, qui êtes toujours présents à Notre esprit et dans Notre cœur et dont Nous désirons soulager les besoins et les malheurs selon Nos moyens.

Ceux qui n'aiment pas le mensonge, mais la vérité, savent que pendant toute la durée du récent conflit Nous Nous sommes montré impartial envers tous les belligérants. Nous en avons souvent donné la preuve par Nos paroles et par Nos actes. Nous avons englobé dans une ardente charité toutes les nations, et celles dont les gouvernements se proclamaient ennemis du Siège apostolique, et celles où les ennemis de Dieu sont férocement hostiles à tout ce qui est d'inspiration chrétienne et divine et cherchent à en effacer jusqu'à la trace dans l'esprit des citoyens. En effet, par mandat de Jésus-Christ, qui confia le troupeau entier du peuple chrétien à saint Pierre, prince des apôtres (Cf. *Jo.* XXI, 15-17) — dont Nous sommes l'indigne successeur, — Nous aimons d'un intense amour tous les peuples et Nous désirons assurer la prospérité terrestre et le salut éternel de chacun.

Tous, dès lors, qu'ils se combattent par les armes ou qu'ils soient aux prises dans des discussions ou des différends menaçants, sont regardés par Nous comme autant de fils très chers. Aussi bien ne désirons-Nous rien d'autre, Nous ne demandons rien d'autre à Dieu pour eux, dans Nos prières, que la concorde mutuelle, la juste et véritable paix et une prospérité toujours plus grande. Si quelques-uns d'entre eux, trompés par le mensonge et les calomnies, professent une hostilité déclarée à Notre égard, Nous restons animé à leur endroit d'une plus grande commisération et d'un plus grand amour.

VI. — Condamnation de l'erreur, mais charité pour ceux qui se trompent.

Sans doute, avons-Nous condamné et rejeté — comme le devoir de Notre charge le demande — les erreurs que les fauteurs du communisme athée enseignent ou s'efforcent de propager pour le plus grand tort et détriment des citoyens ; mais, bien loin de repousser les égarés, Nous désirons leur retour à la vérité, dans le droit chemin. Bien plus : ces mensonges, parés souvent d'une vérité feinte, Nous les avons démasqués et les avons condamnés, parce que Nous vous aimons avec un cœur de père et que Nous cherchons votre bien. Nous avons acquis la certitude qu'un très grand préjudice peut naître pour vous de ces erreurs : non seulement elles ôtent de vos âmes cette lumière surnaturelle et ce suprême réconfort qui proviennent de l'amour de Dieu et du culte envers lui, mais elles vous privent de la dignité humaine et de la juste liberté qui est due aux citoyens.

VII. — La dévotion des peuples de Russie envers la Sainte Vierge.

Nous savons que beaucoup d'entre vous conservent la foi chrétienne dans l'intime sanctuaire de leur propre conscience ; qu'en aucune manière ils ne soutiendront les ennemis de la religion. Nous savons encore qu'ils désirent ardemment non seulement croire en secret, mais aussi, comme il convient à des hommes libres, affirmer publiquement, si possible, les principes chrétiens, fondement unique et sûr

de la vie de la cité. Nous savons, de plus, et c'est là, pour Nous, une grande espérance et une grande consolation, que vous aimez et honorez avec une ardente affection la Vierge Marie Mère de Dieu, et que vous vénérez ses images. Nous savons que dans la ville même de Moscou a été édifiée une église — soustraite, hélas ! aujourd'hui, au culte, — dédiée à l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie dans le ciel. N'est-ce pas le témoignage évident de l'amour que vos ancêtres et vous-mêmes portez à la Très Sainte Mère de Dieu ?

Or, il est manifeste pour Nous que partout où l'on vénère la Très Sainte Mère de Dieu avec une piété sincère et ardente, jamais n'y peut manquer l'espérance du salut, bien que des hommes, même puissants et cruels, s'efforcent d'arracher la religion et les vertus chrétiennes de l'âme de leurs concitoyens ; que Satan lui-même cherche par tous les moyens à exciter cette lutte sacrilège, comme le dit l'Apôtre des nations : « ... Car ce n'est pas contre des hommes de chair et de sang que nous avons à combattre, mais contre les principautés, les puissances, contre les princes de ce monde ténébreux, contre les forces spirituelles du mal... » (*Eph.* VI, 12.) Eh bien ! si Marie leur oppose sa protection, les portes de l'enfer ne peuvent avoir le dessus. Elle est la Mère très clémente et toute-puissante de Dieu et la Mère de nous tous. Jamais on n'a entendu dire que ceux qui ont recouru à elle, en la suppliant avec tendresse, n'aient senti l'appui de sa très puissante protection. Continuez donc, comme vous le faites, à la prier avec dévotion, à l'aimer ardemment, à l'invoquer par ces paroles que vous avez coutume de dire : « A vous seule il a été donné d'être toujours exaucée, très sainte et très pure Mère de Dieu. » (Acathistus *de la fête du patronage de la Mère de Dieu : Kondaka.*)

VIII. — *Fervent appel à la paix.*

Nous unissant à vous, Nous lui adressons de suppliantes prières : pour que dans le peuple russe la foi chrétienne, honneur et soutien de la vie humaine, soit augmentée et fortifiée ; pour que toutes les tromperies, les erreurs et les fourberies des ennemis de la religion soient déjouées et repoussées loin de vous ; pour que les mœurs publiques et privées se modèlent dans vos pays sur les préceptes de l'Evangile ; pour que surtout ceux qui professent chez vous leur foi catholique, même s'ils sont privés de leurs pasteurs, soient forts devant les assauts de l'impiété et résistent impavides jusqu'à la mort ; pour que soit rendue à tous, comme il se doit, la juste liberté qui leur convient en tant qu'hommes, citoyens et chrétiens : à l'Eglise tout d'abord, à qui a été départi, par le commandement divin, d'enseigner à tous la vérité et la vertu ; pour qu'enfin la paix véritable brille sur votre très chère nation et sur toute l'humanité.

Que cette paix, fondée sur les principes inébranlables de la justice et soutenue par la charité fraternelle, conduise heureusement toutes les nations vers cette prospérité des individus et des peuples, qui naît de la bonne entente réciproque.

Consécration de toutes les Russies au Cœur immaculé de Marie

Que la Mère bien-aimée daigne regarder avec bonté et miséricorde ceux mêmes qui organisent les groupes des militants de l'athéisme et qui dirigent leurs activités ; qu'elle daigne illuminer leurs esprits de la lumière céleste et que, par la divine grâce, elle oriente leurs cœurs vers le salut.

Et Nous, pour que Nos prières ferventes et les vôtres soient sûrement exaucées, et pour vous donner un témoignage spécial de Notre particulière bienveillance, Nous consacrons et Nous vouons aujourd'hui, d'une manière très spéciale, tous les peuples de la Russie au Cœur immaculé de la Vierge Mère de Dieu, comme Nous l'avons fait, il y a quelques années, pour le genre humain tout entier, avec la ferme espérance que bientôt, grâce au tout-puissant patronage de la Vierge Marie, se réaliseront heureusement les vœux que Nous formons avec vous tous et avec tous les hommes de bien, pour une paix véritable, la concorde fraternelle et la liberté due à tous, et en premier lieu à l'Eglise. Ainsi, par Notre prière, unie à la vôtre et à celle de tout le peuple chrétien, s'établira fermement sur toute la terre le règne du Sauveur Jésus-Christ : « Règne de vérité et de vie, règne de sainteté et de grâce, règne de justice, d'amour et de paix. » (*Préface du Christ-Roi.*)

Nous demandons, en suppliant, à cette Mère très clémente, qu'elle garde chacun de vous au milieu des périls présents ; qu'elle obtienne de son divin Fils la lumière céleste pour vos esprits, et, pour vos âmes, la force et le courage grâce auxquels, surnaturellement soutenus, vous pourrez écarter et surmonter toutes les erreurs et les impiétés.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, en la fête des saints Cyrille et Méthode, le 7 juillet de l'année 1952, de Notre Pontificat la quatorzième.

PIUS PP. XII.

— *Révélations de sainte Gertrude, vierge de l'Ordre de Saint-Benoît ; Le Héraut de l'amour divin.* — Deux vol., 19 × 12 cm., LXX-352 + 398 pages, 1 200 fr. Editions Mame, Tours et Paris.

Gertrude entra en 1261, à l'âge de 5 ou 6 ans, au monastère de Helfta, en Saxe. Elle y mourut religieuse vers 1301 ou 1302, le 17 novembre. En 1289 elle commença à mettre par écrit, en latin, les faveurs dont elle était l'objet, depuis huit ans, de la part de Dieu. C'est en 1505 que parut la première édition des révélations de sainte Gertrude, sous le titre latin : *Liber legationis divinae pietatis*, traduit en français par l'expression *Héraut de l'amour divin*. Les Révélations, tout en faisant connaître la vie, la personnalité et la sainteté de la moniale Bénédictine, dévoilent surtout les richesses du Cœur de Dieu. Elles tendent toujours, remarque Dom Guéranger, à unir l'âme à Jésus-Christ, dont le cœur renferme des trésors d'amour et de miséricorde. La traduction française des *Révélations de sainte Gertrude* a été faite par les moniales de Notre-Dame de Wisques, sur l'édition latine des moines de Solesmes. Elle est précédée d'une excellente introduction bio-bibliographique. Cette réédition des *Révélations de sainte Gertrude* — qu'il ne faut pas confondre avec les *Exercices de sainte Gertrude* — sera, pour les âmes religieuses et pour les fidèles, un livre de lecture spirituelle très bienfaisant pour la vie intérieure.

Le Saint-Père indique les devoirs et la tâche des catholiques en face des problèmes de la vie internationale

Dans l'audience accordée, le mercredi 23 *juillet* 1952, *aux membres du Congrès organisé par l'Action catholique italienne, sur le thème : Les catholiques et la vie internationale, le Pape leur a adressé une allocution dont* l'Osservatore Romano *du* 28-29. 7. 52 *a donné le texte italien. En voici la traduction* (1) :

Nous vous souhaitons volontiers la bienvenue, chers Fils et Filles, qui vous êtes consacrés ces jours-ci à l'étude du problème : « Les catholiques et la vie internationale. »

Sur ce sujet, on a déjà beaucoup parlé et discuté dans le domaine théorique et dans le domaine pratique. Nous-même, à maintes reprises — c'est-à-dire lorsque se sont rassemblés autour de Nous les membres des Congrès, destinés à promouvoir l'unification européenne et le rapprochement des Etats dans une plus haute unité culturelle et politique, — Nous avons manifesté Notre pensée sur cette question. Aussi, dans cette audience générale, Nous ne pouvons que Nous borner à quelques brèves observations.

L'unification internationale fait de notables progrès, malgré les obstacles psychologiques difficiles et longs à surmonter. Car la technique, l'économie, la politique, la nécessité d'une défense commune pressent et semblent pouvoir et devoir atteindre leur but. Par là même, se trouve confiée à l'Eglise et aux catholiques des divers pays une tâche qui requiert une vigilante attention et une sérieuse circonspection.

Les catholiques sont en premier lieu extraordinairement aptes à collaborer à la création d'une atmosphère, sans laquelle une action commune internationale ne peut avoir ni consistance ni développement prospère. C'est l'atmosphère de la mutuelle compréhension, dont on peut indiquer les éléments fondamentaux, à savoir : respect mutuel, loyauté réciproque, qui reconnaît honnêtement aux autres les mêmes droits que l'on exige pour soi-même, disposition à la bienveillance envers les enfants des autres peuples, comme envers des frères et des sœurs.

Les catholiques du monde entier devraient vraiment vivre toujours dans cette atmosphère. Eux-mêmes sont unis dans toute la richesse de leur foi, et, partant, dans ce qu'il y a de plus élevé, de plus intime et de plus impérieux, non moins que par le rayonnement de leur foi dans la vie sociale et culturelle. Les catholiques sont, par ailleurs, éduqués dès la première enfance à considérer tous les hommes, de quelque zone, nation et couleur qu'ils soient, comme des créatures et des images de Dieu, comme rachetés par le Christ et appelés aux éternelles destinées, et, à ce titre, à prier pour eux et à les aimer. Il n'existe aucun autre groupe humain qui présente d'aussi favorables prédispositions, en largeur et en profondeur, pour l'entente internationale.

De ce fait, pèse aussi sur les catholiques une grande responsabilité : ils doivent, avant tout, se sentir appelés à surmonter et à vaincre toutes les étroitesses nationales et à rechercher une vraie et fraternelle rencontre entre nation et nation.

Déjà, en une autre circonstance, Nous avons fait observer combien sont nécessaires, si l'on ne veut pas intoxiquer tout rapprochement mutuel, une réserve et une considération respectueuses envers les saines particularités culturelles de chaque peuple. Nous voudrions ajouter maintenant : Nous craignons que toute civilisation, qui aspire réellement à conserver les avantages terrestres — et ils sont en vérité nombreux — de l'antique civilisation chrétienne, mais qui rejette, ouvertement ou sournoisement, le sens propre de celle-ci, soit irrémédiablement destinée à tomber victime des assauts du matérialisme. Vous connaissez les efforts qui sont faits pour former une culture européenne de caractère, d'esprit, d'âme non chrétiens.

Pour vous, enfants de l'Eglise — et en Europe, vous n'êtes vraiment ni peu nombreux ni faibles, — vous avez le saint devoir de vous opposer à de telles tendances. Vous rendrez à l'Europe future le plus signalé service, si vous réussissez à faire en sorte que la pure culture catholique, basée sur la foi catholique, trouve partout le respect de ses libertés et de ses pouvoirs, ou tout au moins un droit de cité pleinement reconnu.

Que tels soient vos tenaces efforts et vos inébranlables espérances.

(1) Traduction de J. THOMAS-d'HOSTE.

A propos d'un décret du Saint-Office

Sous ce titre, l'Osservatore Romano *du* 6 *août publiait en première page les lignes suivantes* (1) :

Nous sommes en mesure d'apporter les précisions suivantes sur le décret du Saint-Office que nous avons publié dimanche dernier (2) :

Le décret fait appel au canon 1399, qui au n° 5 interdit : « les livres et opuscules qui parlent de nouvelles apparitions, révélations, visions, prophéties, miracles, etc., s'ils sont publiés sans l'observance des prescriptions canoniques ».

Or, parmi les prescriptions canoniques, il y a aussi que ces publications doivent être auparavant soumises à la revision ecclésiastique (can. 1385).

Le principal motif du décret se trouve dans l'absence d'une revision nécessaire et d'une approbation ecclésiastique.

Le P. Pio de Pietrelcina lui-même a dit à plusieurs reprises qu'on écrivait et qu'on affirmait à son sujet des choses, même merveilleuses, qui ne correspondent pas à la vérité.

L'interdiction des œuvres mentionnées dans le décret du Saint-Office est un exemple que les très nombreuses publications qui traitent de pareils sujets doivent avoir « l'imprimatur » ecclésiastique.

Ce décret doit rappeler tout le monde à une plus grande réserve et prudence en des matières aussi délicates.

(1) Traduction de *la D. C.*
(2) La *D. C.* a publié ce décret dans le n° 1 127, du 10 août 1952, col. 1 013.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

BOURSES D'ÉTUDES

Bourse coloniale. — Annalité. — Père mort pour la France. — Retour en France. — Perte de tous droits. — Bourse nationale. — Conditions d'obtention. — Etablissements privés (non).

Les bourses coloniales payées sur les budgets locaux ne sont pas susceptibles d'être transférées dans la Métropole ;

Il n'y a donc aucun excès de pouvoir à refuser d'en maintenir le bénéfice à l'enfant d'un officier français tué en Indochine et qui a été placé à son arrivée en France dans un établissement d'enseignement privé.

CONSEIL D'ÉTAT

Séance du 30 *mai* 1952.

Dame veuve Ferrouillat
contre ministre de l'Education nationale.

Le Conseil d'Etat statuant au Contentieux (section du Contentieux, 2e et 4e sous-sections réunies) ;

Sur le rapport de la 4e sous-section de la section du Contentieux,

Vu la requête présentée par la dame veuve Ferrouillat, demeurant à Lannion (Côtes-du-Nord), 13, rue de Kérampont, ladite requête enregistrée le 17 août 1948 au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler une décision du ministre de l'Education nationale en date du 24 janvier 1948 refusant de maintenir à son fils Jean Michel, élève de l'Institution Saint-Joseph, à Lannion, le bénéfice de la bourse dont il était titulaire auparavant au pensionnat de la Providence, à Hué (Indochine) ;

Ce faire, attendu que le jeune Ferrouillat avait été admis au bénéfice d'une bourse, en exécution des dispositions du décret du 15 août 1941, lequel a été appliqué en Indochine ; qu'il avait un droit acquis à cette bourse, le décret du 13 octobre 1945 sur lequel se fonde la décision ministérielle attaquée n'ayant pas porté atteinte aux effets antérieurs du décret du 15 août 1941 ; que le changement de résidence ne peut non plus être invoqué contre la requérante, alors qu'une bourse nationale est normalement conservée par son bénéficiaire quel que soit l'établissement dans lequel il poursuit ses études ; que le ministre a, d'autre part, commis un détournement de pouvoir ;

Vu la décision attaquée ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus le 17 décembre 1948, les observations présentées par le ministre de l'Education nationale, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi et tendant au rejet de la requête par les motifs que le jeune Ferrouillat n'a pas bénéficié d'une bourse nationale en application du décret du 15 août 1941 ; qu'il percevait seulement une bourse coloniale sur le budget de l'Indochine, accordée en vertu d'une réglementation locale ; qu'aucun texte ne prévoit la transformation de plein droit d'une bourse coloniale en bourse nationale ; que le jeune Ferrouillat aurait pu solliciter en France métropolitaine une bourse nationale à condition de remplir les conditions du décret du 13 octobre 1945, ce qui n'était pas son cas ; qu'enfin, la bourse coloniale attribuée en Indochine n'était qu'une bourse annuelle ;

Vu, enregistré comme ci-dessus le 7 novembre 1951, le mémoire en réplique présenté pour la dame Ferrouillat et tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens et, en outre, par le motif que la bourse attribuée en Indochine était une bourse nationale ;

Vu l'arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, en date du 24 avril 1944 ;

Vu le décret du 13 octobre 1945 ;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 ;

Ouï M. Heumann, Maître des Requêtes, en son rapport ;

Ouï Me Rouvière, avocat de la dame veuve Ferrouillat, en ses observations ;

Ouï M. Letourneur, Maître des Requêtes, Commissaire du Gouvernement, en ses conclusions.

Considérant qu'à la suite de son retour d'Indochine dans la métropole et de l'inscription de son fils dans un établissement d'enseignement privé du second degré, à Lannion, la dame veuve Ferrouillat a demandé à l'administration de transférer la bourse d'études dont son fils était jusqu'alors titulaire en Indochine, pour le faire bénéficier, à compter du 1er octobre 1946, d'une bourse nationale ; que pour rejeter cette demande, le ministre de l'Education nationale s'est fondé, dans la décision attaquée, sur ce qu'à raison de l'impossibilité d'opérer le transfert sollicité par la requérante, le bénéfice d'une bourse nationale ne saurait être reconnu au jeune Ferrouillat qu'à la suite de l'attribution directe de cette bourse, attribution subordonnée à des conditions que cet élève ne remplissait pas au regard des textes alors en vigueur ;

Considérant qu'il ressort du dossier que la bourse dont le jeune Ferrouillat était titulaire en Indochine lui avait été octroyée par un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, en date du 23 janvier 1945, en application d'un arrêté réglementaire dudit Gouverneur général, en date du 24 avril 1944, et que cette bourse était à la charge du budget de l'Indochine ; que du fait de l'indépendance financière de l'Indochine par rapport à l'Etat français et des différences de régime juridique existant entre les bourses d'Etat et celles imputées au budget de l'Indochine, la bourse du jeune Ferrouillat ne pouvait pas être assimilée à une bourse nationale, susceptible, comme telle, d'être transférée à la charge du budget de l'Etat ; que, dans ces conditions, la requérante n'est pas fondée à soutenir que la décision attaquée refusant de transférer dans la métropole la bourse dont s'agit et d'en assurer le service, à titre de bourse nationale, serait entachée d'excès ou de détournement de pouvoir.

Décide :

La requête susvisée de la dame veuve Ferrouillat est rejetée.

Observations. — Du point de vue légal où doit se placer la juridiction administrative, il est bien évident que la décision rapportée échappe à toute critique. Un enfant ayant obtenu une bourse en Indochine et rentré en France, fût-ce, comme en l'espèce, après la mort de son père tué à l'ennemi, ne peut prétendre conserver le bénéfice de cette bourse dans la Métropole. De plus, à l'époque où les faits se sont produits, il n'était pas possible à raison du décret du 13 octobre 1945, d'attribuer des bourses aux élèves fréquentant les établissements privés à l'exception de ceux reconnus dans les conditions des articles 32 et 33 de la loi du 25 juillet 1919, sur l'enseignement technique, ou de ceux subventionnés par l'Etat (école alsacienne, collège Sainte-Barbe, collège Sévigné).

Depuis, la situation s'est modifiée. Les lois des 21 et 28 septembre 1951 ont prévu des subvention à l'enseignement privé primaire et secondair

(cf. *D. C.*, t. XLVIII, col. 1345 et s.). Encore un arrêté de M. le ministre de l'Education nationale en date du 6 juin 1952, prévoyant l'octroi de bourses au profit des élèves des lycées préparant les grandes Ecoles, a-t-il exclu de ces bourses les élèves de l'enseignement libre préparant les mêmes Ecoles dans les établissements privés du second degré.

Quoi qu'il en soit, pour revenir à l'espèce rapportée ci-dessus, on ne pourra que relever une fois de plus l'attitude des services de l'Education nationale à l'égard du fils d'un officier tué en Indochine dès son retour en France. Il semble que l'arrêt ait senti tout l'odieux de cette mesure immédiate eu égard aux circonstances de l'espèce qu'il a omis de préciser et qui auraient dû appeler, dans l'application des règles ci-dessus, plus de ménagements.

L'arrêté du 6 juin 1952 sur les Bourses nationales pour les classes préparatoires aux Grandes Ecoles

Le Journal Officiel *n'a pas encore publié l'arrêté du 6 juin 1952 que commente une circulaire du 27 juin 1952. Nous reproduisons cet arrêté dans la forme où il a paru au* Bulletin officiel de l'Education nationale n° 24, p. 1847 :

(SECOND DEGRÉ, 5e BUREAU.)

(Vu arrêté 29-3-46, article 3.)

Objet : **Bourses d'admission dans les classes préparatoires aux Grandes Ecoles.**

ARTICLE PREMIER. — Des bourses nationales peuvent être attribuées aux étudiants de nationalité française ou appartenant à l'Union française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, pour poursuivre, dans un établissement d'enseignement public du second degré, des études supérieures, en vue de l'admission dans une des Grandes Ecoles de l'Etat dont la liste est fixée par décision ministérielle.

ART. 2. — Les candidats doivent avoir moins de 20 ans au 31 décembre de l'année scolaire pour laquelle la bourse est demandée, ou moins de 21 ans s'ils sont Pupilles de la Nation ou originaires des départements d'outre-mer. Cette limite d'âge est reculée d'un ou deux ans pour les candidats ayant déjà suivi les cours d'une classe préparatoire à une Grande Ecole pendant un ou deux ans.

ART. 3. — Les demandes de bourses doivent être adressées avant le 15 juillet au Recteur de l'Académie dont dépend l'établissement dans lequel le candidat sollicite son affectation. Le dossier de demande de bourse comprend :

1° Une demande précisant la préparation envisagée, l'établissement demandé et en quelle qualité le candidat désire le fréquenter (comme interne, demi-pensionnaire ou externe) ;

2° Un bulletin de naissance ;

3° Une pièce attestant la nationalité française du candidat ;

4° Le certificat de baccalauréat ;

5° Le livret scolaire et l'avis du chef de l'établissement antérieurement fréquenté et des professeurs des disciplines principales sur l'aptitude du candidat à entreprendre ou à poursuivre les études choisies ;

6° Un certificat de domicile des parents ;

7° Une feuille de renseignement établie sur un modèle fourni par le rectorat et indiquant :

Les nom, prénoms, profession et adresse complète du père et de la mère ;

Les nom, prénoms du candidat et, le cas échéant, sa qualité de pupille de la nation ;

Le nombre de ses frères et sœurs, avec leur âge et, s'il y a lieu, leur situation de boursier et le taux de leur bourse ou leur profession.

L'aide déjà accordée par l'Etat, les départements, les communes, les collectivités ou établissements publics pour l'un ou l'autre des enfants ;

Les ressources totales de la famille (ressources des parents et des enfants, déclarés comme étant à la charge de la famille) ;

Le cas échéant, les ressources propres des candidats ;

Le total des impositions payées par les parents ;

Les charges de la famille.

Le père, la mère où le tuteur certifient la sincérité de ces renseignements. Cette déclaration est visée par le maire.

Sur cet imprimé, il sera spécifié très clairement que toute déclaration qui, ultérieurement, serait reconnue volontairement insuffisante ou inexacte, entraînerait, sans autre formalité, le rejet de la demande de bourse.

ART. 4. — Les bourses sont attribuées par le Ministre sur proposition des Recteurs, après avis d'une Commission académique, aux étudiants dont la situation de famille et les aptitudes intellectuelles justifient l'aide de l'Etat.

ART. 5. — La Commission académique est nommée chaque année par le Recteur. Elle comprend :

Le Recteur président ;

Les Inspecteurs d'Académie du ressort ;

Deux chefs d'établissement de l'Académie possédant des classes préparatoires aux Grandes Ecoles.

Quatre professeurs (deux des disciplines littéraires et deux des disciplines scientifiques) enseignant dans ces classes ;

Un représentant de la Confédération nationale des Associations de parents d'élèves de l'enseignement public ou son suppléant ;

Un délégué des offices départementaux des anciens combattants et Pupilles de la Nation, pour l'examen des dossiers des P. N. ;

Un inspecteur des Contributions directes, désigné par le directeur départemental des contributions directes du siège de l'académie, est adjoint à la Commission avec voix consultative.

ART. 6. — Les bourses accordées sont égales au tiers, à la moitié, aux deux tiers, aux cinq sixièmes ou à la totalité du taux maximum fixé par décision ministérielle.

ART. 7. — Les bourses sont accordées pour une année scolaire. Elles peuvent être renouvelées aux élèves remplissant les conditions d'âge fixées à l'article 2 ci-dessus, par décision ministérielle, après avis de la Commission académique délibérant sur proposition du chef de l'établissement fréquenté et sur le vu du certificat scolaire de l'élève.

ART. 8. — En cas de faute grave, le retrait de la bourse peut être prononcé, en cours d'année scolaire, par le Ministre après consultation du Conseil de discipline sur avis du chef d'établissement, de l'Inspecteur d'Académie et du Recteur.

ART. 9. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Circulaire du 27 juin 1952

(SECOND DEGRÉ, 5e BUREAU.)

Au Bulletin Officiel de l'Education nationale n° 26 (3. 7. 52), p. 1952 [312-Sd-A 73], *a paru la circulaire suivante, commentant l'arrêté ci-dessus :*

Aux Recteurs, aux Inspecteurs d'Académie, aux chefs d'établissements.

Objet : **application de l'arrêté du 6 juin 1952, relatif à l'attribution de bourses dans les classes préparatoires aux Grandes Ecoles.**

L'arrêté du 6 juin 1952 (*B. O.* n° 24, p. 1847, 312-Sd-A, p. 69), fixe les conditions dans lesquelles les élèves bacheliers poursuivant, dans des établissements publics du second degré, des études supérieures, pourront désormais obtenir le bénéfice de bourses nationales.

Ce texte manifeste mon intention d'assimiler dans toute la mesure du possible le régime applicable à ces élèves à celui des étudiants de Facultés, boursiers de l'enseignement supérieur. Il me paraît nécessiter les précisions et commentaires suivants :

Article premier de l'arrêté.

A la liste des grandes écoles de l'Etat, il y a lieu d'ajouter les écoles supérieures dont les préparations aux concours d'admission sont régulièrement assurées dans les établissements du Second Degré.

Article 2 de l'arrêté.

Cet article ne prévoit pas la possibilité de dispenses d'âge. Cependant, dans des cas dignes d'intérêt, sur proposition du chef de l'établissement fréquenté et de la Commission académique prévue à l'article 5 de l'arrêté, je me réserve le droit d'attribuer des bourses à des élèves méritants qui ne rempliraient pas les conditions d'âge prévues. Si le besoin s'en faisait sentir, et après avis de MM. les Recteurs sur l'opportunité de cette mesure, les dispositions de l'arrêté pourraient d'ailleurs être modifiées l'an prochain dans un sens plus libéral.

Article 3 de l'arrêté.

J'attire très particulièrement votre attention sur le fait que tous les élèves qui désirent bénéficier d'une bourse dans les classes après baccalauréat, même s'ils étaient boursiers, cette année, dans les classes terminales, doivent adresser une nouvelle demande et constituer le dossier réglementaire prévu au présent article de l'arrêté.

La date limite du 15 juillet fixée pour le dépôt des dossiers est identique à celle que prévoit la circulaire du 7 juin 1952 pour le dépôt du dossier de demande d'inscription dans une classe préparatoire à une Grande Ecole. Je précise qu'il s'agit bien de deux dossiers distincts :

1. Le dossier d'inscription est adressé au chef de l'établissement choisi par le candidat qui indique s'il a fait, par ailleurs, une demande de bourse ;

2. Le dossier de demande de bourse est adressé au recteur de l'Académie dont dépend l'établissemen choisi.

A ce sujet il convient de déconseiller catégoriquement aux candidats qui ne remplissent pas les conditions prévues par la circulaire susvisée pour l'admission dans les lycées parisiens (proximité de la résidence des parents, ou une année au moins de préparation déjà effectuée en province), d'adresser une demande d'inscription ou demande de bourse à un chef d'établissement parisien ou à M. le Recteur de l'Académie de Paris. La demande d'inscription sera, en effet, nécessairement écartée et la demande de bourse retournée, sans examen et sans avis, par la Commission académique. Ces candidats devront alors solliciter leur inscription en province; ils risquent de se voir refouler, faute de place encore vacante, et, par ailleurs, de ne pas obtenir de bourse ou de n'être nommés boursiers qu'avec beaucoup de retard.

Les élèves qui ont échoué à la première session du baccalauréat mais qui sont autorisés à se présenter à la deuxième session doivent adresser leurs demandes d'inscription et de bourse pour le 15 juillet. L'inscription dans un établissement et la bourse leur seront accordées conditionnellement, sous réserve de succès à cette deuxième session.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Quelques pièces du dossier de demande de bourse (notamment l'avis du chef d'établissement et des professeurs sur les aptitudes du candidat) doivent figurer également au dossier d'inscription. Dans ce cas, elles peuvent être remplacées par des copies certifiées conformes aux pièces originales.

Par l' « aide déjà accordée par l'Etat », il faut entendre en particulier les bourses dont les candidats ont pu bénéficier dans les classes secondaires. Il convient d'en préciser la quotité (1/2, 2/3, 5/6 ou 6/6).

Article 4 de l'arrêté.

Dans l'attribution des bourses après baccalauréat, mes services tiendront le plus grand compte de l'avis des professeurs et de la Commission académique sur les aptitudes du candidat à entreprendre les études choisies.

Etant donné le nombre assez restreint des bénéficiaires, par rapport à celui des boursiers des classes secondaires, et compte tenu de la charge que constituent pour les parents les études supérieures d'un ou de plusieurs de leurs enfants, les situations de famille seront examinées plus libéralement par la Commission académique que par les Commissions départementales ou régionales chargées de l'étude des demandes de bourses pour les classes secondaires.

Des instructions spéciales seront données, chaque année, sur ce point à MM. les Recteurs.

Article 5 de l'arrêté.

Je souhaite vivement que les Commissions académiques se réunissent dès la deuxième quinzaine de juillet, afin que MM. les Recteurs soient en mesure de m'adresser, pour le 15 août, sous le timbre du cinquième Bureau de l'Enseignement du Second Degré, les dossiers complets de tous les candidats avec, pour chacun d'eux, l'avis motivé de la Commission. Cet avis sera consigné sur une fiche (Cf. modèle en annexe 1), établie en double exemplaire et jointe à chaque dossier. Lorsque la Commission émettra un avis défavorable, elle précisera si cet avis est motivé par les ressources trop élevées de la famille ou l'aptitude insuffisante du candidat.

Dans quelques Académies, la préparation aux grandes écoles n'est assurée que dans un seul établissement qui accueille, dans ses classes après baccalauréat, les jeunes gens et les jeunes filles. Il y a lieu, dans ces cas particuliers, de faire appel, pour la représentation à la Commission académique, au chef de cet établissement et au chef de l'établissement de la même ville dont les internes bacheliers suivent, comme externes, les cours de l'établissement possédant les classes préparatoires aux Grandes Ecoles (par exemple, à Dijon, les chefs d'établissement pourront être représentés à la Commission académique par M. le Proviseur du lycée Carnot et Mme la Directrice du lycée de jeunes filles de Dijon).

Article 6 de l'arrêté.

Il n'est plus prévu de bourses distinctes d'entretien, de demi-pension et d'internat, mais des bourses égales au 1/3, à la moitié, aux 2/3, aux 5/6 ou au taux complet d'une bourse maxima dont le montant est fixé par le ministre.

Cependant, dans l'attribution des bourses, il sera tenu compte de la charge plus lourde que constitue l'entretien d'un élève éloigné de la résidence de sa famille. C'est pourquoi, à situation de famille égale, les bourses accordées aux élèves externes ou demi-pensionnaires seront d'un taux moins élevé que celles attribuées aux élèves qui, résidant dans une ville ne possédant pas d'établissement assurant la préparation choisie, doivent être internes et le sont effectivement ou aux élèves qui, remplissant les conditions ci-dessus, doivent être externes, *faute de place*, dans l'établissement où ils auront été inscrits.

Article 7 de l'arrêté.

Les bourses sont accordées pour une année scolaire et peuvent être renouvelées, par décision ministérielle, après avis de la Commission académique, sur proposition du chef de l'établissement fréquenté. MM. les chefs d'établissements adresseront, pour le 15 juillet à la Commission académique, la liste, en double exemplaire (cf. modèle en annexe 2), de tous les élèves boursiers des classes préparatoires aux grandes écoles de leur établissement, classé par ordre alphabétique.

Ils indiqueront, pour chacun d'eux, s'ils sont ou non proposés pour un renouvellement de bourse — ou s'ils ont été reçus au concours préparé — ou s'ils en abandonnent la préparation.

CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT

Lorsqu'un élève déjà boursier dans une classe préparatoire à une grande école demande, à la fin d'une ou plusieurs années de préparation à une Grande Ecole, à changer d'établissement, il adresse une demande d'inscription dans l'établissement de son choix, conformément aux dispositions de la circulaire du 7 juin 1952. La proposition de renouvellement (ou de non-renouvellement) de bourse est présenté par le chef de l'établissement fréquenté qui fait mention du désir de l'élève de changer d'établissement. De son côté, le chef de l'établissement choisi fait connaître au ministère s'il a pu accepter l'inscription de l'élève intéressé, au moyen de la liste nominative des élèves inscrits prévue par la circulaire du 7 juin 1952.

Au vu de ces renseignements (propositions de renouvellement du chef de l'établissement fréquenté — avis d'inscription du chef de l'établissement choisi), les services ministériels prendront alors une décision qui portera à la fois sur le renouvellement de la bourse et son changement d'affectation.

PROMOTIONS

Des promotions de bourses pourront, à titre exceptionnel, être accordées à l'occasion d'un renouvellement de bourse. Les élèves dont la situation de famille le nécessite remettront donc au chef de l'établissement fréquenté, avant le 15 juillet, une demande de promotion de bourse accompagnée de toutes les indications et justifications d'usage sur leur situation de famille. Il ne sera pas accordé de promotions en cours d'année scolaire.

SECOURS D'ETUDES

Des secours d'études peuvent être accordés, par arrêté ministérel, en cours d'année scolaire, à des élèves boursiers ou *non-boursiers*, dont la famille ne peut continuer à assumer la charge complète ou partielle des études par suite d'un événement grave et imprévisible, survenu après le mouvement normal d'attribution ou de renouvellement de bourse.

Les secours d'études ne sont pas renouvelables. Les élèves qui en ont obtenu le bénéfice doivent constituer pour l'année scolaire suivante un dossier de demande de bourse ou présenter une demande d'augmentation de bourse.

Article 8 de l'arrêté.

N'appelle aucune précision.

Article 9 de l'arrêté.

. . . .

MESURES PROVISOIRES

Article 3 de l'arrêté.

Les dossiers de demande de bourses après baccalauréat, qui auraient pu être déposés en janvier dernier et conservés, en instance, dans les inspections académiques, doivent être immédiatement retournés aux intéressés qui sont invités à les compléter conformément aux instructions nouvelles.

Il se peut que, cette année, un certain nombre d'élèves informés trop tard de la réglementation nouvelle ne soient pas en mesure de constituer à temps leur dossier de demande de bourse. Eventuellement, j'envisagerais donc la possibilité d'un second mouvement d'attribution de bourses à la rentrée scolaire. Néanmoins, j'insiste pour que tout soit mis en œuvre pour que le plus grand nombre de dossiers soit déposé avant le 15 juillet.

Il n'est pas possible, dès cette année, d'établir un modèle uniforme et spécial pour les bourses après le baccalauréat, de la feuille de renseignement prévue au 7° de l'article 3 de l'arrêté.

MM. les Recteurs sont donc invités à accepter, pour cette année, les imprimés de demande de bourses utilisés pour les classes secondaires ou éventuellement pour l'enseignement supérieur. Ces imprimés sont délivrés aux candidats, soit par les établissements fréquentés, soit, à défaut, par les inspections académiques.

Article 7 de l'arrêté.

Les élèves qui, au cours de la présente année scolaire, bénéficiaient d'une bourse dans une classe préparatoire à une Grande Ecole doivent, pour l'année prochaine, faire l'objet d'une proposition de renouvellement ou de non-renouvellement dans les conditions prévues par l'arrêté du 6 juin 1952.

A l'occasion de leur renouvellement, les bourses de ces élèves seront revalorisées, d'après un barême d'équivalence entre les anciennes bourses d'entretien, de demi-pension et d'internat et les bourses nouvelles. Il importe donc tout particulièrement que les services ministériels connaissent la nature et la fraction de la bourse dont les intéressés étaient titulaires cette année.

Pour le ministre et par délégation, le directeur général de l'Enseignement du Second Degré, l'inspecteur général adjoint :

BAISSAS.

L'approbation des loteries

Décret n° 52-694 du 17 juin 1952 modifiant le décret du 14 février 1949 fixant les conditions d'approbation des loteries. — (J. O. du 19 juin 1952, p. 6140).

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur et du secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et aux Finances.

Vu la loi du 21 mai 1836 modifiée par la loi du 18 avril 1924 et complétée par la loi du 29 mai 1930 ;

Vu l'article 97 de la loi de finances du 26 septembre 1948 ;

Vu le décret du 14 février 1949 modifié par le décret du 27 janvier 1951.

ARTICLE PREMIER. — Les articles premier et 2 du décret du 14 février 1949 modifié par le décret du 27 janvier 1951, fixant les conditions d'appro-

bation des loteries, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« *Article premier.* — Les dérogations aux dispositions générales de l'article premier de la loi du 21 mai 1836 prévues à l'article 5 du même texte sont accordées :

» 1° Par arrêté du sous-préfet de l'arrondissement si le capital nominal de la loterie ou tombola envisagée est inférieur ou égal à 500 000 francs et si le placement des billets est limité à l'arrondissement ;

» 2° Par arrêté du préfet si le capital est inférieur ou égal à 2 millions de francs et si le placement des billets est limité au département ;

» 3° Par arrêté du ministre de l'Intérieur si ce capital est compris entre 2 millions de francs et 5 millions de francs ou si le placement des billets est réalisé dans plusieurs départements ;

» 4° Par arrêté interministériel signé du ministre des Finances et du ministre de l'Intérieur si ce capital excède 5 millions de francs.

» *Art.* 2. — En ce qui concerne les loteries ou tombolas organisées dans un département d'outre-mer, les autorisations spéciales prévues par l'article précédent sont délivrées :

» 1° Par arrêté du préfet si le capital nominal est inférieur ou égal à 5 millions de francs et si le placement des billets est limité au département ;

» 2° Par arrêté du ministre de l'Intérieur si le capital nominal est inférieur ou égal à 5 millions de francs et si le placement des billets est réalisé dans plusieurs départements d'outre-mer ou de la France continentale ;

» 3° Par arrêté interministériel, signé des ministres des Finances et de l'Intérieur, si ce capital excède 5 millions de francs. »

QUESTIONS ACTUELLES

Dans le monde du travail

L'injustice sociale des temps présents

Le Comité théologique de Lyon a publié une note récente sur *Quelques aspects actuels de l'injustice sociale.* Nous ne pouvons les reproduire *in extenso*, mais nous tenons à donner à nos lecteurs les lignes essentielles de cette note (1).

La gravité de cette question impose à tous les chrétiens un sérieux examen de conscience dont la note fournit les éléments en recherchant les causes de cette permanence de l'injustice sociale en dépit des remèdes plus ou moins efficaces qu'on a tenté d'y apporter. La classe ouvrière, la masse des salariés qui en est la victime, ne se trompe guère sur ces causes.

La toute première, c'est la course des salaires et des prix, où les premiers restent toujours les perdants.

« Quand les salaires montent par l'escalier de service, les prix empruntent l'ascenseur », a dit un économiste. De fait, dans la contestation salaires-prix, les salaires sont presque toujours perdants. Sauf rares exceptions, ils ne suivent les prix que de loin, avec retard, et à peine les augmentations obtenues, elles se traduisent par une nouvelle hausse des prix qui, en quelques mois ou quelques semaines, dévore le bénéfice de l'opération et laisse les salariés malheureux comme devant. Par ailleurs, les relèvements de salaires se font rarement sans conflits sociaux, sans grèves surtout, qui contribuent à l'appauvrissement du pays par l'arrêt du travail, coûtent cher aux grévistes eux-mêmes, et, après l'échec ou le succès, laissent, dans les esprits, des rancunes durables. Les revenus variables, au contraire, s'adaptent presque automatiquement aux prix. En règle générale, les salariés sont défavorisés par rapport aux travailleurs à revenus variables. Ils le sentent et refusent d'en prendre leur parti.

Les responsables de cet état de choses ? Les gouvernants, sans doute, sur le plan politique, trop inconsistants, trop éphémères pour adopter une politique cohérente et suivie jusqu'à son terme, trop faibles devant les intérêts puissants des groupes économiques coalisés.

Les gouvernants ont paru ballottés entre les intérêts contradictoires, tantôt penchant vers les salariés, par crainte des grèves ; tantôt influencés, particulièrement en périodes électorales, par les catégories à revenus variables, agriculteurs et commerçants surtout ; presque toujours incapables de faire triompher l'intérêt général qui exigerait, sinon une baisse, du moins une stabilisation des prix et un accroissement, non point des revenus nominaux, mais des revenus réels. Les gouvernements ont même parfois donné l'impression qu'ils spéculaient sur la hausse, considérée comme inévitable, et qu'ils trouvaient, dans les fluctuations monétaires, des expédients provisoires pour résoudre leurs embarras financiers.

Mais l'impuissance gouvernementale n'est pas seule à incriminer. Il y a les responsabilités privées des *groupes d'intérêts* qui jouent à la hausse, des *particuliers* qui thésaurisent l'or et les devises étrangères, qui veulent à tout prix maintenir leurs marges bénéficiaires, des *syndicats* qui lancent des grèves politiques dont l'insuccès décourage le salarié, etc. Tout cela, pratiquement, aboutit à maintenir le contraste choquant entre la misère et la pauvreté des uns, l'aisance et l'opulence des autres. Qu'un calme apparent et d'ailleurs relatif ne nous rassure pas, il cache souvent la tempête toute proche.

Mais autre question non moins grave : *Le revenu national est-il bien réparti ?* On a demandé aux ouvriers, depuis la Libération, un effort de productivité, et cet effort a été fourni et sur une échelle d'autant plus vaste que le rééquipement l'a favorisé nettement.

(1) Ces notes paraissent en supplément à la *Semaine religieuse*, mais peuvent être obtenues séparément à la librairie Vitte, 3, place Bellecour, Lyon.

Or, les statistiques les plus récentes montrent que les salariés, dont le nombre a pourtant augmenté depuis le recensement de 1946, ont une participation au revenu national à peu près équivalente à celle d'avant-guerre, tandis que la part de la distribution s'est accrue, bien que le nombre des commerçants ait diminué. Où vont donc les résultats de la productivité ?... Pour une large part, à l'Etat, qui paye les dettes de la guerre dernière et se voit obligé de préparer, par des armements nouveaux, une guerre éventuelle, mais aussi à l'appareil de distribution et aux entreprises que l'absence de capitaux disponibles contraint à l'autofinancement.

D'autres calculs, faits sur la base des produits que l'on peut se procurer par heure de travail, aboutissent à des conclusions analogues. La condition des salariés, qui s'était améliorée de 1900 à 1939, ne s'est pas complètement rétablie au lendemain de la guerre. Elle a même tendance à devenir moins bonne.

Mais, dira-t-on, les grandes réformes ?... La Sécurité sociale ?... Les allocations familiales ?... Beaucoup évoquent ici les fameuses « charges sociales » qui, pensent-ils, obèrent l'industrie. L'expression de charges sociales est trompeuse. Il vaudrait mieux parler de *salaire différé*. L'expérience, aujourd'hui, permet de conclure. Ni les allocations familiales ni la Sécurité sociale n'ont augmenté la participation des salariés au revenu national. Elles ont simplement rebrassé et redistribué la masse des salaires — d'une façon, au reste, assez équitable, puisque les familles des salariés sont, en fin de compte, les principales bénéficiaires des réformes. Mais rien de plus. Il faut le dire clairement pour dissiper tout préjugé et tout malentendu.

Il n'est donc pas étonnant que les salariés éprouvent, une fois de plus, une déception, l'impression de se voir frustrés de leur part légitime.

La main-d'œuvre est mal répartie. L'industrie du bâtiment manque de bras, alors qu'il y a pléthore dans la branche du commerce : un débit de boissons pour 80 personnes des deux sexes et de tout âge en moyenne !... On insiste sur les investissements ; mais, là encore, se posent des problèmes délicats de justice.

A qui appartient l'argent réinvesti ?... Au chef de l'entreprise ?... Pas nécessairement. Il ne lui appartient qu'à deux conditions : d'abord, si l'entreprise est personnelle ou familiale, c'est-à-dire s'il en est, moralement et juridiquement, le propriétaire ; ensuite, s'il a donné de justes salaires à ses employés et de justes indemnités aux porteurs des capitaux. Mais si l'entreprise n'est pas personnelle, si elle n'est qu'une « personne morale », privée ou nationalisée, où la notion de la propriété s'évanouit ? Et si les salaires n'ont pas été justes ?... Si les bailleurs de fonds n'ont pas reçu les indemnités convenables ?... Or, plus d'une fois, l'autofinancement se fait au dam soit des salariés, réduits au salaire minimum, voire à des salaires au-dessous du minimum, soit de certains porteurs de capitaux, peu ou point indemnisés. Et quels sont les droits des consommateurs qui, souvent, par suite des ententes industrielles, payent des prix surfaits, alignés sur ceux des entreprises marginales ?

L'injustice sociale s'aggrave encore du fait d'une fiscalité incohérente, paresseuse et pratiquement antisociale.

Les chiffres sont écrasants : l'impôt direct opère, sur le revenu des salaires, un prélèvement supérieur à celui dont il obère les autres catégories, dont le nombre est cependant inférieur pour un revenu supérieur. Les causes de ces différences sont très simples : dans un temps et un pays où la fraude fiscale devient une manière d'institution avec laquelle le fisc compte comme avec une réalité permanente, le salarié ne peut rien ou, tout au moins, il ne peut que très peu de chose pour dissimuler ses revenus ; il ne bénéficie pas du forfait alloué aux agriculteurs, aux commerçants et aux professions libérales ; en outre, l'Etat transforme les chefs d'entreprise en percepteurs bénévoles, par le système des retenues à la source.

Résultat : l'impôt direct pèse particulièrement sur les cadres, car les éléments prolétariens, dont le salaire oscille autour du minimum, ne payent que peu ou point d'impôts, du fait des abattements à la base et des charges de famille. Il contribue donc à la prolétarisation des cadres, dans un moment où la pauvreté générale et les nécessités d'investissements rendent fort difficile d'écarter l'éventail des salaires, selon les nécessités de la hiérarchie, pour compenser les responsabilités et développer l'esprit d'initiative.

De plus, l'impôt indirect touche les salariés par son incorporation dans les prix de vente, au moins autant que les catégories à revenus variables, et plus même que certaines d'entre elles, puisque, la plupart du temps, ils n'ont pas, comme les agriculteurs ou quelques commerçants, la ressource d'une autoconsommation familiale au prix de gros, hors du circuit au prix de gros, hors du circuit fiscal.

C'est encore un problème irritant que celui de la hiérarchie des salaires ; hiérarchie qui ne correspond pas toujours aux qualifications et aux responsabilités. Il offre, en certains cas, des renversements de valeurs stupéfiants où l'on voit la somme majeure de travail, de compétences et de responsabilités beaucoup moins rémunérés, sans compter que ces salaires minima ratifiés par l'Etat restent en dessous des budgets-types familiaux les plus strictement établis. Et le Comité théologique de Lyon note justement :

Dans une période de prospérité, il n'y a guère d'inconvénient à écarter l'éventail des salaires, dès lors que chacun jouit du minimum vital ; l'économie y peut trouver un stimulant utile. Dans une période de difficultés, il paraît, au sens chrétien, que la revendication la plus juste est aussi la plus élémentaire, celle d'un minimum vital pour chaque famille. D'un point de vue moral, il convient donc de n'y accepter les inégalités des gains et des salaires que dans la proportion indispensable pour donner à l'économie le dynamisme dont elle a besoin, par un encouragement à la qualification professionnelle et à l'acceptation des responsabilités dirigeantes. Le *necessarium vitae* prime le *necessarium personae*, en vertu même de ce droit à la vie que le droit naturel met à l'origine de ses déductions.

[...] La juste mesure n'est pas facile à déterminer ; encore importe-t-il, pour cela, de faire tout son possible et de n'épargner ni l'ingéniosité, ni la générosité, ni l'esprit de conciliation, prêt à ne pas aller jusqu'à l'extrême limite des droits particuliers pour sauvegarder le droit tout court.

Mais le malaise fondamental, si l'on peut dire, des salariés, c'est leur sentiment de dépendance et d'infériorité dans l'entreprise et la vie économique en général. Beaucoup, même dans les *cadres* inférieurs, moyens et même supérieurs, souffrent de l'attitude de certains dirigeants à leur égard et envers le personnel subalterne auprès duquel ils représentent la direction. L'expérience des Comités d'entreprise illustre assez ce fait :

L'expérience des Comités d'entreprise a souvent échoué, quelquefois par l'impréparation et le manque d'intérêt ou de compétence des salariés, quelquefois par l'obstruction de certains réfractaires et par l'intrusion d'une politique partisane.

mais, fréquemment aussi et peut-être le plus fréquemment, par un manque de bonne volonté de la part des chefs d'entreprise ou directeurs.

Il est même arrivé qu'ils refusassent pratiquement de constituer le Comité, imposé cependant par la loi. Ce cas est rare. Mais, la plupart du temps, ils se sont arrangés pour confiner le Comité d'entreprise dans de petites activités dites sociales, du type arbres de Noël ou colonies de vacances, et pour lui refuser les informations sur la marche économique de l'affaire auxquelles la législation lui donne droit. Dans d'autres entreprises, les militants syndicaux sont surveillés, fichés, pourchassés, obligés de partir, ou, pour le moins, neutralisés.

Il faut bien constater que l'esprit de lutte des classes n'est pas à sens unique et qu'il lui arrive d'inspirer certains chefs d'entreprise, voire certains cadres supérieurs d'entreprises nationalisées.

Comment remédier à un tel état de choses ? Certes, les causes étant très complexes, la solution ne saurait être simple. Mais dès maintenant n'y a-t-il pas un climat à créer, une atmosphère de détente qui favoriserait la recherche de cette solution ? La note du Comité théologique de Lyon conclut :

L'évolution de la technique tend à créer des différences de plus en plus tranchées entre les diverses catégories de travailleurs, depuis le manœuvre non spécialisé jusqu'au dirigeant de trust ou au grand manager du planisme. Si ces différences ne sont pas atténuées par des rapports humains, et en particulier par la bonne volonté et l'équité des chefs, elles deviendront rapidement intolérables à ceux qui se trouvent au bas de l'échelle ; elles créeront en eux des complexes d'infériorité qui se traduiront soit par l'abrutissement et la résignation morne, soit par une révolte désespérée.

En face des « patrons de combat » ou des techniciens sans cœur, il n'est que juste de rappeler l'existence et l'action de chefs d'entreprise et de techniciens très souvent chrétiens, qui dépensent des efforts méritoires pour établir dans l'atelier, l'entreprise ou la profession des relations vraiment humaines, des liens de justice, de compréhension et d'amitié. Ils sauvent l'honneur de leurs milieux respectifs. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'ils ne sont encore qu'un petit nombre et que leur influence, bien que réelle, n'est pas dominante.

A l'heure présente, le devoir impérieux de tous les dirigeants de l'économie est de remédier du mieux possible aux inconvénients psychologiques, moraux et sociaux qui résultent de l'organisation technique et économique, afin que nul ne s'y sente écrasé, asservi et réduit au désespoir. Cela suppose une attention toute particulière accordée aux conditions du travail, à la propreté et à l'hygiène des locaux, à la fatigue musculaire et nerveuse, aux relations humaines entre les travailleurs, les cadres et leurs chefs. Cela suppose plus encore, à savoir qu'on cherche à valoriser la personne de chaque travailleur en développant au maximum et corrélativement son initiative et ses responsabilités. Qu'on ne s'y trompe point : pour réaliser de tels progrès, il ne suffit point de recettes d'organisation ni de psychotechnique : il faut un esprit de fraternité, respectueux des personnes et du travail, un esprit de charité.

Pour illustrer en partie les réflexions qu'on vient de lire, nous extrayons du rapport présenté aux *Journées universitaires de Lyon*, par Henri Bartoli, sous le titre : *Les chrétiens vers une civilisation du travail* (reproduit par *Esprit* [juillet 1952]), ces pages suggestives :

N'ayons pas trop vite bonne conscience. Ne nous laissons pas aller trop facilement à la douce et pharisaïque euphorie d'hommes sûrs de trouver dans le christianisme la solution de tous les problèmes qu'ils se posent. La condition prolétarienne demeure et, avec elle, « une insulte à la paternité divine » (1).

La tyrannie de l'argent persiste. A ceux qui en douteraient recommandons bien plutôt un tour dans la banlieue de nos grandes villes de France ou de l'Union française.

65 000 foyers se sont fondés à Paris en 1949 ; 22 000 ont pris place dans les hôtels meublés. D'un rapport de l'abbé Depierre, consacré à Montreuil, j'extrais les renseignements suivants :

Dans ce quartier de la banlieue parisienne, près de 4 000 familles habitent dans des hôtels meublés (2). Généralement, le logement se réduit à une pièce où tout est accumulé, où sèchent les langes et la literie d'enfant, où l'on fait la cuisine sur un poêle, où tout le monde couche. Ces « chambres » n'ont ni eau, ni gaz, ni water. L'hôtel ne fournit ni les draps ni les poêles. De vieux ménages habitent depuis trente ans la même chambre, ni le matelas ni le sommier n'ont jamais subi la moindre réparation.

Lorsque 70 personnes meurent de tuberculose aux Champs-Elysées, il en meurt 1 600 dans la population des hôtels meublés de la banlieue parisienne.

A Marseille, dans la banlieue industrielle Nord, 25 à 35 pour 100 de taudis, dans le quartier de Saint-Maurant, dans le fameux enclos Peyssonnel, des îlots composés de cabanes construites avec des matériaux de fortune dans lesquelles vivent des familles de 7 à 10 personnes. Dans le quartier ouvrier de Saveuil, à Fontaine, près de Grenoble, des Italiens logent à 9 dans une seule pièce ; 2 couchent le soir sur le palier. Dans le même quartier, les ouvriers qui habitent dans des baraquements doivent parfois laisser allumée toute la nuit une veilleuse afin de faire fuir les rats.

A Casablanca comme à Yaoundé, à Haïphong comme à Safi, partout de vastes quartiers des pauvres, partout des cabanes infectes, la tuberculose, la syphilis, l'alcool, la prostitution, le crime.

Qu'on ne dise pas que, s'il souffre dans sa vie familiale, le travailleur bénéficie d'une promotion dans son travail. Songeons plutôt à ce que sont six nuits de travail s'achevant à 6 h. 30 du matin le dimanche, pour reprendre le lundi à 14 h. 30, six soirées de travail s'achevant le samedi à 22 h. 30 pour reprendre le lundi à 6 h. 30, six matinées de travail s'achevant le samedi à 14 h. 30 pour reprendre le lundi à 22 h. 30. Songeons que cela durera toute une vie, et que la retraite des vieux est de 59 800 francs par an (3).

Si encore le travail était attrayant ! Là, ce sont les cadences infernales, l'ouvrier livré au chronométreur dont dépend l'octroi ou le refus des quelques centièmes de secondes qui font le travail humain ou inhumain. Ici — nous sommes dans une pelleterie, — ce sont des femmes qui travaillent en sous-sol, dans l'eau noire et fermentée qui a tanné et lavé les fosses à peaux de lapins, jusqu'au mollet ; pas de chauffage, pas de fenêtres, un éclairage insuffisant ; il « sort » de l'usine 160 tuberculeux par an.

Ailleurs, les effectifs sont composés pour les deux tiers de jeunes gens et de jeunes filles de moins de 17 ans, et comme ils font les travaux des adultes, le nombre des accidentés et des malades est impressionnant.

(1) R. P. Bigo.

(2) En août 1951, une famille de neuf personnes, dont sept enfants, payait 12 000 francs par mois pour deux pièces dans l'un de ces hôtels ; une autre de cinq personnes, dont trois enfants, 7 000 francs par mois pour une pièce et un cabinet de toilette, mais elle devait encore 5 % pour le service, 15 francs par jour pour un petit réchaud à alcool, 300 francs par mois pour avoir l'autorisation de se servir d'un poste de T. S. F. personnel.

(3) R. P. Bigo : « Conditions actuelles de la vie ouvrière ». *Revue de l'Action populaire*, janvier 1952. « Condition prolétarienne et lutte ouvrière », *Esprit*, juillet-août 1951.

Ailleurs encore, dans un atelier où la chaleur, en été, dépasse constamment 40 ou 45 degrés, et où certains travaux s'exécutent à des températures plus élevées encore, il n'y a pas de ventilation.

Et puis, ce sont le bruit, les poussières, les émanations, les courants d'air, les vibrations, les projections d'huile, la pénible station debout, les rythmes humiliants, la hantise du pointage, l'affreux sentiment d'être vidé de tout ce qui vous fait homme : dans certaines usines, on donne un nom aux machines importantes et on les baptise, mais il faut, au pointage, montrer une carte d'identité où l'on est photographié avec un numéro sur la poitrine.

A celui qui subit, dans sa vie et dans son travail, le poids d'une telle misère, la prière devient impossible. « Ma vie spirituelle a beaucoup changé avec mon entrée en usine, écrit une militante jociste. Souvent, pendant mon travail, je redis au Christ pourquoi je suis là, car, par moment, ça me paraît insensé. Et puis, je lui offre, sur le vif, ce que je vois de beau : services rendus, fatigue des filles, souffrances. Ça ne manque pas. Encore, c'est une bonne saison. Mais les filles disent que, l'été, elles tombent comme des mouches à leur métier, à cause de la chaleur... Seule, j'essaye de revoir ce qui s'est passé au travail pour le méditer ; mais le moindre effort de mémoire est pénible. J'ai beaucoup de mal à fixer mon esprit. J'ai beaucoup de mal aussi à vivre ma messe, à lire. Ma vie est surtout partagée entre l'usine et mon lit. » (4)

Nous avons laissé s'installer des conditions sociales inhumaines, nous les avons parfois couvertes du nom de Dieu, et nous appelons scandale le fait que l'Eglise a perdu la classe ouvrière. Comment lutterait-il pour sauver son âme celui-là dont toute la vie tend à lui ôter la conscience d'en avoir une? Comment ne nourriraient-ils pas un profond ressentiment contre le monde chrétien et contre le christianisme ceux qui, victimes de la civilisation de l'argent, découvrent trop souvent des collusions entre elle et l'Eglise ?

Ne vivons pas dans l'illusion que, par le droit du travail, nous pouvons transformer la civilisation de l'argent en une civilisation du travail. Bien des lois existent qui ne sont pas appliquées. En dépit des textes de 1945 et de 1946, de nombreuses entreprises de plus de 50 employés n'ont pas de Comité d'entreprise. Beaucoup n'ont jamais eu ou n'ont plus de délégués du personnel. Dans trop d'usines de moyenne importance, les heures supplémentaires sont payées au tarif simple, compte non tenu de la majoration légale, et il n'y a pas de possibilités de sanction.

La liberté syndicale est proclamée, le jeu combiné des conditions de l'embauche, de l'avancement et du licenciement, crée un barrage aux militants. Tous les militants syndicaux actifs sont aujourd'hui l'objet d'une véritable persécution dans certaines entreprises, et l'anticommunisme fournit de bien mauvaises justifications.

Sait-on que si la masse salariale globale est à peu près, en pourcentage du revenu national, aujourd'hui ce qu'elle était en 1938, ce n'est pas à la Sécurité sociale qu'on le doit, mais à l'augmentation de la durée du travail? Sait-on qu'en raison des salaires horaires beaucoup trop faibles actuellement pratiqués, des ouvriers aux fours travaillent 72 heures une semaine sur deux, des équipes d'entretien 13 jours d'affilée avec un seul dimanche de repos tous les quatorze jours ? Sait-on qu'il résulte d'une enquête faite à Toulouse que 37 ouvriers sur 40 ont recours en 1951 au travail clandestin pour équilibrer leur budget ? Sait-on que trop souvent les ouvriers nord-africains sont payés très en dessous du salaire prévu et qu'ils sont logés dans des conditions qui constituent un défi à l'humanité et à Dieu qui est aussi présent en eux ?

(4) *Masses ouvrières*, décembre 1950, p. 90.

Sait-on que le salaire minimum vital pour la défense ou le relèvement duquel il faut mener de si âpres combats est calculé si strictement qu'il prévoit l'achat d'un survêtement chaud tous les six ans, un logement sans poste d'eau individuel ou encore le lavage de six chemises par mois ? (5)

Qu'on ne dise pas qu'un Etat fort serait capable de vaincre les abus. Il n'y a pas d'arbitrage possible entre le travail et le capital. Il n'y a pas de tierce solution. Ce n'est pas au moment où le pouvoir politique et le pouvoir économique sont plus intimement mêlés que jamais, qu'il faut attendre de l'Etat des décisions respectueuses à la fois du capital et du travail. M. Jules Moch, alors rapporteur général du projet de statut du travail, distinguait à la Chambre, en 1938, le domaine du droit individuel où l'Etat, n'ayant en face de lui que des individus, a le pouvoir de faire respecter la loi et le domaine du droit social où, se heurtant à des syndicats, il est incapable. Une telle argumentation revenait à décréter l'arbitrage de l'Etat incompatible avec le régime démocratique en même temps qu'elle montrait qu'il n'y a d'issue que dans l'affirmation de la primauté du travail. L'argent n'a pas de droits.

« Le régime capitaliste ne peut, sans se nier, devenir philanthropique », écrit l'équipe centrale d'Economie et d'Humanisme dans son remarquable cahier, *Au contact des forces vivantes* (6), et elle ajoute : « De quelque manière que l'on examine le régime capitaliste en sa phase évoluée, on le perçoit condamné à l'échec ou à l'inhumanisme. Terrible dilemne dont on ne saurait sortir sans créer un régime nouveau dans une civilisation encore inédite. » (7) Le fascisme vient aux peuples lorsque la peur des possédants et la lâcheté des élites permettent l'accès au pouvoir d'aventuriers ambitieux et menteurs. Le communisme leur vient lorsque la marée montante des forces du travail ne se reconnaît qu'en lui parce que les chrétiens ne savent pas réaliser la vérité dont ils sont porteurs. Nous n'avons pas à choisir entre eux, pas plus que nous n'avons à inventer une solution de compromis détruite aussitôt qu'esquissée. Nous avons à combattre durement pour une civilisation du travail, puisque l'histoire et notre foi l'appellent, et à bien nous pénétrer de cette certitude que l'histoire est une cocréation des hommes libres et que la liberté doit reprendre en main ses structures comme ses conditionnements. Il ne nous est pas demandé de capituler devant l'évènement, mais de témoigner. L'histoire n'a pas raison de nous.

Déclaration commune des groupements patronaux chrétiens

Il est souvent reproché aux milieux patronaux français d'être essentiellement préoccupés des problèmes économiques et de prendre, en ce qui concerne les questions touchant à l'intervention de l'Etat et aux revendications ouvrières, des attitudes surtout négatives.

Depuis longtemps, cependant, le désir d'une action plus constructive existe et se manifeste chez un grand nombre de chefs d'industrie français. Dès avant la guerre, la Confédération française des professions (aujourd'hui Confédération française du patronat chrétien) a donné la preuve de ses préoccupations sociales. Depuis les événements de 1936, le Centre des jeunes patrons (C. J. P.) a pris un développement important. Après la Libération, enfin, se sont constituées, d'une part,

(5) Cf. « La mise en application de la loi du 11 février 1950 », *Revue française du travail*, septembre-octobre 1950.
(6) *Cahiers d'économie humaine*, n° 4, 1951, p. 30.
(7) *Op. cit.*, p. 40 et s.

l'U. C. E. A. C. T. (Union de chefs d'entreprise-Action pour des structures humaines) ; d'autre part, entre des dirigeants d'entreprises nationales et privées, l'A. C. A. D. I. (Association de cadres dirigeants de l'industrie pour le progrès social et économique), dont les dénominations respectives disent assez l'orientation et l'esprit. Ces différents groupes viennent de mettre au point une déclaration commune dont voici la teneur.

La conscience des responsabilités qui incombent aux chefs d'entreprise vis-à-vis de la nation tout entière, en tant qu'ils représentent un rouage essentiel de l'économie ;

La certitude du préjudice causé au pays par des divisions de toutes sortes, fruits le plus souvent d'incompréhensions et de jugements sommaires ;

La constatation du manque d'espérance, voire de la révolte, que nous percevons souvent chez les hommes qui travaillent à nos côtés ;

nous font estimer nécessaire de définir sommairement, à l'intention de nos pairs, de nos collaborateurs de tous rangs et de l'ensemble des Français, la manière dont nous concevons notre rôle, les principes guidant notre action, ainsi que quelques-unes des voies qui nous paraissent propres à réaliser le minimum de concorde, sans quoi aucun progrès authentique ne se peut concevoir.

Fonction sociale du chef d'entreprise.

Nous nous considérons tout d'abord, quels que soient la nature de nos entreprises et le fondement juridique de l'autorité que nous détenons, comme exerçant une véritable fonction sociale au service de la collectivité tout entière. C'est dire que l' « économique » n'est à nos yeux qu'un moyen, le but étant l'amélioration réelle et durable du niveau de vie du plus grand nombre, en tant que cette amélioration est facteur d'épanouissement et de promotion humaine sur tous les plans.

La poursuite de cet objectif nous paraît conforme aux intérêts généraux du pays, à ceux des travailleurs intellectuels et manuels, nos collaborateurs, à ceux enfin de l'épargne publique et privée, qui n'a de véritables chances de se survivre et de fructifier que dans la ligne d'une production croissante offerte à l'ensemble des consommateurs doués d'un pouvoir d'achat lui-même ascendant.

Nous considérons en réciproque qu'il n'y a de perspective de progrès social que si le potentiel industriel est non seulement sauvegardé, mais constamment développé, son affaiblissement, ou même sa stagnation ayant, à terme, les répercussions les plus graves sur la prospérité de la nation.

Certes, il est des périodes de crise où les préoccupations « sociales » et celles qui se rattachent au maintien du potentiel industriel apparaissent comme contradictoires. Cette opposition, si elle se traduit en particulier par un chômage, total ou partiel, pour temporaire qu'elle soit, n'en est pas moins cruelle pour ceux qui sont démunis des réserves que constitue l'épargne — cette épargne, fruit de travail, à laquelle nous voulons que tous puissent progressivement accéder.

Nous sommes, en ce qui nous concerne, résolus à agir dans nos entreprises, nos organisations professionnelles et l'ensemble du pays afin que soient mis en œuvre les mécanismes compensateurs capables de pallier les conséquences de tels déséquilibres, pour qu'en des circonstances exceptionnelles, la solidarité nationale se traduise par des faits et qu'en particulier la misère ne coexiste pas avec un étalage de dépenses somptuaires, publiques ou privées.

Dans le même sens, nous jugeons nécessaire et de simple justice de la part de ceux qui ont le privilège d'être convenablement logés un immense effort pour assurer à leurs compatriotes entassés dans des taudis ou des chambres meublées, louées à des conditions trop souvent scandaleuses, un abri salubre et décent pour leur famille. Nos Associations ont été déjà à l'origine de plusieurs réalisations dans ce domaine ; elles sont prêtes à s'associer à toutes celles qui prendraient naissance, quelle qu'en soit l'origine, inspirées du même esprit. Elles souhaiteraient enfin que les entreprises répondissent d'une façon unanime aux appels qui leur sont adressés par les dirigeants du patronat.

L'économique ordonné au social.

L'amélioration du sort du plus grand nombre est, nous l'avons dit, à nos yeux, l'objet même de l'activité économique.

Epris de liberté, bien essentiel de l'homme dans son effort pour dominer les forces naturelles, nous nous refusons à considérer comme valables des solutions qui fondent cette amélioration sur l'établissement d'autorités dictatoriales distributrices souveraines des grades, avantages et sanctions.

Conscients, d'autre part, qu'un dévouement totalement désintéressé au bien commun reste nécessairement l'exception, nous pensons que l'économie dynamique, hors de laquelle il est difficile d'imaginer une solution saine au problème social, ne peut être efficiente dans la liberté sans faire appel à ce puissant levain de l'activité humaine qu'est l'intérêt personnel, sanctionné notamment par le profit. Encore faut-il que celui-ci soit honnêtement acquis, proportionné aux services rendus et aux risques courus et légitimé par eux. Profit et liberté trouvent en tout cas, à nos yeux, leur pleine justification seulement si l'intérêt général est finalement bénéficiaire de la recherche de l'un, de l'exercice de l'autre.

Le souci d'adapter l'économie aux besoins qu'elle a pour mission de satisfaire nous conduit, d'autre part, à considérer comme indispensable l'acceptation de certaines disciplines. Dans ce but, il appartient aux organismes existants ou à constituer, dans le cadre professionnel et régional, de recenser les besoins, les prévoir et les faire connaître, en liaison avec la puissance publique, arbitre suprême du bien commun.

Ce n'est point seulement à nos yeux une règle morale d'ordre transcendantal, mais une donnée de l'expérience que nul ne peut jouir d'un bonheur vrai en un monde dont le trouble l'inquiète et donne une sensation pénible d'éphémère à ses satisfactions les plus légitimes. Il ne peut être pour aucun Français de bonheur vrai et durable si les masses laborieuses manquent d'espérance et ont la conviction que nombre de leurs membres sont indéfiniment condamnés à un salaire qualifié de minimum vital, assorti d'une hiérarchie péniblement maintenue.

Ainsi, que ce soit par conviction profonde, comme c'est notre cas, ou par simple intérêt personnel bien compris, chacun doit admettre comme impératif majeur la nécessité de satisfaire, dans toute la mesure du possible, l'aspiration ouvrière à *plus de justice* et à la perspective d'un *avenir meilleur.*

Effort de justice.

Plus de justice implique aux yeux de ceux qui travaillent à nos côtés une répartition qui leur soit plus favorable du revenu national actuel. Notre devoir premier étant le maintien en état de compétition de l'outil de travail, un tel ajustement — qui d'ailleurs dépasse nos possibilités propres — doit, à nos yeux, respecter, en tout état de cause, le potentiel économique du pays et ne pas compromettre son avenir. Cette condition ne saurait se trouver remplie si l'épargne était découragée de s'investir dans des activités productrices de biens utiles.

Nous n'en sommes pas moins aux côtés de nos collaborateurs pour réclamer une plus juste appréciation, une plus équitable rémunération des services rendus en fonction de leur utilité sociale,

et nous ne saurions considérer comme intangible une échelle de valeurs qui ne réserve pas au travail manuel la place relative qui devrait lui revenir et qui est effectivement la sienne dans d'autres pays.

Reconnaissant aussi avec eux la nécessité et la possibilité d'un allègement et d'une rationalisation de circuits distributifs constamment alourdis par la prolifération de ceux qui y participent, nous entendons y travailler, pour ce qui nous concerne, tant directement qu'en appuyant ou suscitant les initiatives tendant à permettre aux produits de parvenir à la consommation dans les meilleures conditions et au meilleur prix.

Avec eux encore, nous souhaitons l'instauration d'un système fiscal plus équitable et stigmatisons dans ce domaine la fraude et la déloyauté comme constituant un véritable dol par les charges supplémentaires qu'elles font retomber sur les épaules de la grande masse des Français.

Nous ne voulons être et ne serons ni les auteurs ni les complices de pareilles manœuvres — non plus que nous ne saurions rechercher les gains excessifs, fruits de spéculations préjudiciables à l'intérêt national, ni en reconnaître la légitimité.

En retour, nous souhaiterions que l'Etat s'inspirât davantage de préoccupations sociales dans l'établissement de ses budgets et de ses programmes d'investissements, évite le superflu et même l'accessoire pour apporter un concours encore plus effectif à la solution de problèmes d'une importance primordiale comme celui du logement.

Effort de productivité.

Si nécessaire, si essentiel que soit l'effort de justice dont quelques aspects viennent d'être évoqués, sa portée sur l'évolution du niveau de vie est cependant limitée.

Les guerres, l'occupation, les pertes de substance qui en ont résulté, les nécessités de la reconstruction et de la défense nationale, le fait que la population active a pour nombre d'années à pourvoir à la subsistance d'un nombre croissant d'enfants et de vieillards, autant de raisons qui interdisent d'attendre des miracles d'une simple modification de la répartition du revenu national.

Tout indique que le plus solide espoir d'une amélioration substantielle des niveaux de vie *pour l'avenir* réside dans un accroissement du volume des biens à répartir. Tout indique qu'il faut assortir le nécessaire effort de justice d'une action sur la productivité globale du pays (industrie, agriculture, transports, distribution, administration).

On l'a dit si souvent qu'il peut paraître superflu d'y revenir, mais, si bien des réticences et même des résistances continuent de se manifester, c'est apparemment que certaines obscurités subsistent, que les promoteurs de la notion de productivité n'ont pas toujours réussi à se faire comprendre et que certains doutes continuent de planer tant sur les objectifs qu'ils poursuivent que sur les méthodes qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre.

Les milieux ouvriers, en particulier, paraissent souvent dominés par la crainte que l'accroissement de la productivité ne soit finalement qu'un moyen de rendre plus substantiels les profits capitalistes, au prix d'un accroissement de leur fatigue physique et de la mise en chômage du personnel devenu sans emploi.

Aussi tenons-nous à préciser que la productivité n'est pas, à nos yeux, une fin en soi et qu'elle n'a de véritable justification que si elle signifie prix de vente plus bas, rémunérations plus élevées, sans fatigue supplémentaire et même, si possible, à moindre peine, création d'activités nouvelles absorbant la main-d'œuvre rendue disponible, pour satisfaire aux possibilités accrues de consommation résultant de l'élévation du pouvoir d'achat.

L'effort pour une productivité accrue, si évidemment souhaitable dans la mesure où elle est correctement définie, a besoin d'être aidé par des organismes professionnels animés de l'esprit constructif, qui doit être le leur dans tous les domaines d'activité. Il est également indispensable que cet effort soit non seulement accepté par le personnel, mais qu'il y collabore — directement et par l'intermédiaire de ses organisations syndicales, — ce qui suppose (pour les mêmes raisons qui nous font prendre la défense de l'idée de profit) qu'il ait la certitude d'en recueillir les fruits. Des accords contractuels dans le cadre des entreprises paraissent un excellent moyen de lui donner cette assurance à laquelle il aspire légitimement.

A ce point de vue, comme à tous les autres, une entière loyauté, une sincérité totale doivent présider aux rapports entre salariés et employeurs, aussi bien, d'ailleurs, qu'entre ceux-ci et les représentants d'un Etat qui, comme tous les Etats modernes, ne saurait se désintéresser de la marche générale de l'économie.

Quant aux préoccupations touchant à la sécurité de l'emploi, la mention que nous avons faite de la création d'activités nouvelles y répond pour une large part. Elle signifie, dans notre esprit, répudiation d'un confort temporaire et paresseux dans un malthusianisme de quelque forme qu'il soit, elle signifie esprit dynamique d'entreprise, recherche obstinée du progrès, ensemble de conceptions propres, l'expérience le prouve, à constituer pour l'épargne l'attrait le plus puissant.

Les nécessités d'une période d'adaptation pourront exiger également la mise en place, au plan de l'entreprise, de la profession ou de l'interprofession, de dispositifs destinés à assurer le reclassement de la main-d'œuvre disponible (éventuellement après réapprentissage), ainsi que l'étude de toute mesure pouvant concourir à aménager le marché du travail en fonction des nécessités du moment.

Comprendre et faire comprendre.

Conscients de l'engagement moral que comportent de notre part les prises de position qui précèdent, nous croyons fermement qu'un programme animé d'un tel esprit est le seul vraiment efficace pour permettre une progression sensible du pouvoir d'achat de l'ensemble des citoyens et qu'il peut et doit être réalisé dans la concorde et l'esprit de collaboration qui conditionnent son succès. Ceci implique, de la part des chefs, une exacte compréhension des préoccupations de leurs collaborateurs et, chez ceux-ci, la conviction que la volonté de leurs chefs est de faire d'eux des bénéficiaires, et non point des victimes, de l'accroissement de la productivité.

Est-ce à dire que tout le problème social serait pour autant résolu ? Ce serait une erreur d'assimiler la politique que nous nous sommes efforcés de sommairement définir à une simple technique de direction des affaires, et c'en serait une autre que de nous attribuer la pensée que « le mal du siècle » peut être guéri par enchantement par des remèdes de nature exclusivement économique. C'est là une philosophie qui n'est point la nôtre.

Nous n'oublions pas les préoccupations — constantes au sein de nos Associations — inspirées du respect en chaque homme de sa dignité d'homme et sans lesquelles aucune politique sociale vraie ne se peut concevoir : humanisation des rapports dans l'entreprise (rendue spécialement indispensable par la mécanisation et les complications d'une organisation fonctionnelle imposée par l'évolution technique), effort de formation et de promotion, recherche de l'élévation du niveau intellectuel et de la valeur humaine de tous, sincérité au sein des Comités d'entreprise, souci de comprendre, de faire comprendre, d'accueillir les libres réactions de ceux que nous avons l'honneur de commander, ainsi que les suggestions faites dans un esprit constructif et conforme

à l'intérêt commun ; en un mot, réaliser au sein de l'entreprise un esprit d'équipe qui ne doit pas se transformer en particularisme égoïste, mais s'accompagner d'une large ouverture sur l'extérieur, dans un esprit de collaboration avec tous ceux dont les intérêts interfèrent à ceux de l'entreprise.

Si nous nous sommes limités au prosaïque terrain de la production et du standard de vie, ce n'est pas que nous méconnaissions l'existence et l'importance d'autres problèmes, c'est qu'il nous a semblé que ce que les travailleurs attendent de leurs chefs, c'est d'abord et essentiellement qu'ils jouent correctement leur rôle et qu'ils le jouent avec efficacité. Ne pas les décevoir, c'est commencer déjà à leur rendre l'espoir. C'est notre ardent désir et notre volonté d'y parvenir.

Juin 1952.

B. Jousset,
président du C. F. P. C.

A. Dubois,
président de l'U. C. E. A. T.

R. Perrin,
président de l'A. C. A. D. I.

G. Raclet,
président du C. J. P.

CONCLUSIONS
du Congrès du Centre des Jeunes Patrons
(Vittel, 20-22 juin 1952)

Conclusions de la Commission I : Salaires et productivité

La Commission s'appuie sur un certain nombre d'expériences qui ont fait l'objet d'une enquête menée par la section de Lille, enquête qui a touché 200 entreprises groupant 75 000 ouvriers.

De ces expériences, comme des discussions qui ont suivi et des monographies qui ont été présentées, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° La volonté existe manifestement à l'heure actuelle chez un grand nombre de chefs d'entreprise (en particulier sous l'influence du C. J. P.) :

a) De rechercher l'accroissement de la productivité en liaison avec leur personnel ;

b) De partager avec celui-ci, au niveau même de l'entreprise, les résultats financiers de cet accroissement par une amélioration conséquente de la rémunération.

Toutefois, si la notion de productivité paraît à première vue évidente et correspond à une réalité indiscutable, son expression dans un rapport de forme scientifique présente souvent des difficultés, car les unités choisies pour spécifier chacun des termes peuvent varier selon les entreprises. Il est utile pour les chefs d'entreprise de se référer aux formules types mises au point par le Comité national de la productivité. Le souci d'exactitude ne doit cependant pas paralyser le sens de l'action. Il faut réaliser coûte que coûte.

2° Pour le bien de l'économie générale, le chef d'entreprise ne doit pas oublier que, dans le partage qui suit l'accroissement de la productivité, le consommateur se présente comme troisième partie prenante. Le chef d'entreprise ne doit donc pas s'opposer au jeu de la libre concurrence. Il sera même sage de profiter de l'accroissement éventuel de la productivité pour promouvoir de sa propre initiative un abaissement des prix de vente et élargir ainsi son marché.

3° Pour mener à bien cette politique, une collaboration avec les syndicats ouvriers sur les plans technique et psychologique est de première importance.

a) Soit pour ratifier les normes servant de base aux différents systèmes d'intéressement appliqués.

b) Soit pour examiner les problèmes posés par le chômage technologique et les déplacements de main-d'œuvre qu'il nécessite.

Dans cet esprit, les liaisons avec le C. I. E. R. P. doivent être développées par les sections du C. J. P.

Les chefs d'entreprise Jeunes Patrons suivent avec beaucoup d'intérêt cet effort des syndicalistes sur un plan constructif, qui doit permettre une élévation progressive et continue du niveau de vie des Français.

4° Sur le plan pratique, quelques observations peuvent être faites à propos de l'intéressement à la productivité :

a) Tout effort de productivité dans l'entreprise doit s'appuyer sur une très large adhésion du personnel, obtenue en créant préalablement le climat psychologique et en utilisant ensuite des systèmes tels que boîtes à idées, Comités de productivité, etc.

b) Le cadre dans lequel jouent les primes de productivité doit être celui où la communauté d'intérêt s'exprime de la façon la plus naturelle et la plus vivante (atelier ou entreprise).

c) Pour des raisons économiques et psychologiques, même les augmentations de productivité dues à des améliorations de matériel doivent se traduire par une élévation relative de la rémunération du personnel.

En résumé, le meilleur entrepreneur est celui qui, *avec les meilleurs prix de revient, paye les plus hauts salaires, vend au plus bas prix des produits de haute qualité.*

Conclusions de la Commission II : « Création d'un climat de confiance ».

par *Sécurité de l'emploi, Promotion ouvrière, Décentralisation du commandement.*

Ces problèmes doivent être examinés, non seulement sous l'angle de l'entreprise, mais aussi sous l'angle plus général de notre forme de civilisation. Devant ces aspirations permanentes de l'homme, il s'agit de savoir ce que nous répondons.

Nous n'obtiendrons la confiance complète de notre personnel, et aussi du pays, que si nous savons trouver pour chaque question posée une réponse qui satisfasse la justice et qui appartienne à un ensemble logique et équilibré.

Notre force sera de savoir construire cet ensemble.

I. — Sécurité de l'emploi et retraites.

1° Crises saisonnières et passagères.

— La solution doit être apportée par des fonds de chômage privés. 90 pour 100 des entreprises « Jeunes Patrons » ayant répondu à l'enquête sont favorables à leur création.

— Des schémas de règlement seront incessamment à votre disposition à Paris.

— Des subventions officielles sont accordées, non seulement au chômage partiel et total, mais encore aux fonds de chômage privés, groupant au moins 300 cotisants.

— Il est indispensable que le personnel cotise à ces fonds et participe à leur gestion.

— Il est souhaitable qu'intervienne ultérieurement une certaine compensation entre les caisses de chômage privées.

2° Evolution de certains secteurs économiques.

— L'évolution économique libérera constamment de la main-d'œuvre dans les professions anciennes. Les chefs d'entreprise doivent avoir le souci de son reclassement et de sa réadaptation dans les professions en expansion, et, pour cela :

— Développer les formations polyvalentes ;
— Utiliser les centres de formation accélérée ;
— Organiser une coordination régionale ;

3° Crises prolongées.

Elles doivent être résolues par des conceptions économiques et financières auxquelles nous devons travailler.

4° Caisses de retraites.

Sur 102 entreprises ayant répondu, 46 ont déjà des caisses de retraites complémentaires et 20 sont favorables à leur constitution.

Il est indispensable que toute entreprise Jeunes Patrons prévoie un régime de retraites complémentaires, qui peut avoir une forme de mutuelle d'entreprise, ou interentreprise, ou qui peut être confié aux Compagnies d'assurances spécialisées.

Il est important qu'il existe dans l'entreprise un Comité paritaire de gestion qui pourra nuancer les prestations, même si ultérieurement intervient une certaine harmonisation des différentes Caisses privées.

Ces différents organismes ont, non seulement un intérêt matériel et moral considérable pour le personnel, mais aussi un réel intérêt économique pour les entreprises.

II. — Promotion ouvrière.

Le prolétariat n'est pas qu'une question d'argent, mais aussi et surtout une question d'esprit.

1° Promotion des conditions matérielles de vie.

— Respect de toute la réglementation du travail ;
— Accroissement du pouvoir d'achat par progrès technique ;
— Amélioration du logement.
— Fonds de crédit consentant des prêts pour l'acquisition de tout objet concourant à l'accroissement du confort et du niveau de vie ;
— Nécessité de suivre par quelque critère le niveau de vie de son personnel : pourcentage de propriétaires de leur logement, d'une voiture, etc.
— Utilisation des prêts des allocations familiales.

2° Promotion dans le domaine professionnel.

Faciliter l'accession à tous les degrés de valeur technique :
— Certificats de spécialités bientôt ouverts à tous les jeunes ;
— C. A. P. et brevets professionnels facilités aux jeunes et aux enfants de notre personnel ;
— Promotion au niveau de l'ingénieur ;
— Réalisation de toutes mesures développant la personnalité dans le travail ;
— Confiance faite à chacun — donner à tous le maximum d'initiatives, de responsabilités et d'informations sur la vie de l'atelier, de l'entreprise, etc.
— Accession à la hiérarchie facilitée et formation correspondante par tous les moyens éprouvés.

3° Promotion morale.

C'est la plus importante. Elle conditionne tout l'ensemble :
— Atteindre à une *égalité de considération* pour tous.
— La parfaite tenue de tous les locaux amène une meilleure tenue de chacun.
— La « classe » du restaurant de la télémécanique amène le personnel à s'y présenter dans une tenue parfaite.
— Dans les conventions collectives, éviter tout ce qui est privilège d'une catégorie (cadres, employés, etc.) : ces privilèges divisent.
— Paye mensuelle des ouvriers très qualifiés.
— La participation aux résultats est un facteur d'égalité morale. De même, l'accession à la propriété de titres industriels.

III. — Décentralisation du commandement.

— Décentraliser, c'est faire confiance à l'homme, à l'homme libre, intelligent.
— Centraliser, c'est faire du totalitarisme, c'est préférer le plan qui prévoit tout, l'ordre impératif, à la confiance, à l'initiative.

Nous n'avons pas à faire ce choix, mais à voir comment il faut décentraliser, et ceci dans toute entreprise et à tout échelon.

1° La structure générale de l'entreprise doit être logique et claire :

— Distinguer le cycle principal et ce qui est seulement service.
— L'organisation doit être horizontale. Chaque cellule de l'entreprise doit être dirigée par un chef responsable de toute la vie de son atelier, service, bureau, etc.

La hiérarchie de ces chefs est la hiérarchie principale. Les services techniques divers reçoivent leurs conseils et leurs directives par l'intermédiaire de cette hiérarchie.

2° La comptabilité doit suivre la vie de chaque cellule de l'entreprise.

— Le plan comptable doit être parallèle au plan général d'organisation.
— Chaque service de l'entreprise doit pousser aussi loin que possible son travail administratif.
— Les résultats d'exploitation doivent être donnés très rapidement pour chacun des éléments de l'entreprise.
— Dans telle entreprise, les chefs d'agence ont tous les éléments qui leur permettent d'établir eux-mêmes, le 3 de chaque mois, leur propre compte d'exploitation.

3° Responsabilités et initiatives des cadres.

A l'intérieur du programme fixé, les cadres jusqu'aux chefs d'équipes ont le maximum de liberté et d'initiative quant aux moyens.

Nous devons leur donner la connaissance des résultats économiques, qui aboutit à en faire des chefs « d'unités économiques ».

Une large formation est à leur donner pour cela, mais, réciproquement, cette connaissance les passionne et permet d'atteindre des résultats économiques quelquefois surprenants.

Conclusions de la Commission III :
Relations humaines et public-relations.
Eléments d'un climat de confiance.

Objet :

Substituer à une atmosphère de méfiance ou d'hostilité, due à l'ignorance, un climat de confiance par une information claire et loyale.

Conditions préalables et nécessaires :

La nature des relations humaines est conditionnée par les problèmes de métier et de rémunération.

Dans le métier, deux éléments essentiels : valeur professionnelle et conscience professionnelle doivent caractériser aussi bien le chef d'entreprise que les cadres et le personnel.

Une action permanente de formation générale et professionnelle doit être menée à tous les échelons de la hiérarchie.

Une rémunération équitable associant tous les

travailleurs aux résultats de leurs efforts doit être assurée avant tout autre objectif.

Moyens employés :

Les relations humaines supposent deux éléments indispensables :

1° *Un état d'esprit* (vouloir agir *avec* le personnel et non *pour* lui).

2° *Des moyens techniques :*

— *Information verbale* au cours de rencontres individuelles ou collectives, de réunions de cadres, de maîtrise, de groupes du personnel.

— *Information écrite :* Notes de service, bulletins d'information, journal d'entreprise, brochure de notoriété, livret d'accueil.

— *Visites d'usines* par les membres du personnel, par les clients, les fournisseurs, la presse, les écoliers ou étudiants.

— *Films* sur l'activité de l'entreprise, la vie du personnel.

— *Conférences* et communications à la presse, aux milieux scientifiques ou universitaires.

— *Lutte contre l'anonymat* de l'homme dans l'entreprise, personnalisation de l'entreprise dans l'économie.

— *Notion de service* inculquée à tous les échelons : « L'économie au service de l'homme. »

— *Publication de résultats* présentés de façon claire et accessible après *préparation psychologique :* présentation sous forme de groupes ou échelons des rémunérations pratiquées dans l'entreprise.

Conclusions :

Ayant conscience de l'importance du problème des relations humaines et public-relations, la Commission invite les Jeunes Patrons à s'engager résolument dans cette voie, en s'attachant particulièrement aux deux derniers points cités : publication des résultats et des rémunérations.

Conclusions de la Commission IV : Formation des cadres et de la maîtrise.

I. — Cadres et maîtrise dans l'entreprise.

Objet :

Cette formation a pour but de développer l'efficience de l'entreprise et d'y faire régner un climat de confiance qui exalte les valeurs humaines de tous ceux qui ont reçu une délégation de commandement.

Méthode. — Points essentiels :

1° *Nécessité absolue de commencer par la formation du chef d'entreprise*, par les méthodes qui seront utilisées ultérieurement pour les cadres et la maîtrise.

2° *Nécessité d'un animateur* qui, sous l'impulsion du chef d'entreprise, coordonnera et suivra le déroulement dans le temps d'un plan de formation.

3° *Nécessité d'un plan de formation* adapté à l'entreprise. Exemple d'un plan logique :

a) Déclenchement de l'inquiétude et du choc psychologique par un spécialiste éprouvé (session d'une semaine par des spécialistes éprouvés, de préférence loin du cadre habituel de vie et de travail).

b) Formation pratique des chefs à tous les échelons (T. W. I.) : art d'instruire.

c) Formation pratique des chefs à tous les échelons (T. W. I.) : art de commander.

d) Simplification du travail.

Pour chacune des phases de ce plan, prolonger les effets d'une période intensive de formation par des périodes d'entretien et de rappel.

Echelonner dans le temps et ne pas précipiter la succession des différentes phases.

II. — Formation des futurs cadres dans les écoles.

Objet :

Introduire et développer la formation humaine et sociale des futurs ingénieurs et cadres.

Méthode :

— Appel aux sections locales du C. J. P.

— Prendre contact avec les associations d'anciens élèves, les milieux universitaires, les directeurs, professeurs et élèves des écoles.

— Saisir toute occasion pour que les élèves soient informés des problèmes humains et sociaux du travail.

— Constituer dans ce but des Commissions d'étude C. J. P.

Conclusions de la Commission V : Logement.

La première constatation qui s'est imposée aux Jeunes Patrons examinant le problème du logement est que l'objectif national en cette matière était de loger tous les Français dans un délai raisonnable.

Toutefois, ce résultat ne peut être obtenu que si chaque Français consacre personnellement à ce service une part de ses revenus permettant de le rémunérer normalement.

Comme il n'est pas possible d'atteindre ce résultat dans l'immédiat, il est indispensable entre-temps de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de diriger sur le logement une part suffisante du revenu national.

Le patronat doit prendre sa part de cet effort.

En conséquence :

1° *Les Jeunes Patrons s'engagent à faire participer financièrement leurs entreprises aux programmes de leur région et à poursuivre dans les milieux patronaux la propagande en faveur de cette aide financière.*

2° *Ils demandent au C. N. P. F. de prendre les mesures nécessaires pour rendre générale une cotisation bénévole, dont l'emploi restera du domaine de l'initiative privée.*

En contrepartie de cet effort patronal, ils estiment qu'il est nécessaire que le gouvernement ajuste sa politique financière à l'importance des besoins et pratique notamment des injections de crédit gagées sur les constructions neuves, le soin étant laissé aux techniciens des finances de mesurer leur importance pour éviter toute inflation.

Il faut, de plus, généraliser les plans à long terme et à financement continu accompagnant les dépenses d'études et d'exécution qui, seuls, permettront d'éviter les goulots d'étranglement, d'organiser rationnellement la construction et d'en abaisser le coût.

Dans le cadre de cette politique générale, il est souhaitable que le logement reste indépendant du contrat de travail.

Ceci étant posé, il reste que l'acuité du problème oblige à accepter comme valables, suivant les exigences locales, toutes les formes possibles :

— Accession à la propriété et location par recours aux H. L. M. ou à tout autre moyen.

— Aide aux Castors.

— Amélioration de l'habitat.

— Lutte contre le taudis.

Par ailleurs,

1° Pour diriger l'épargne privée sur le logement et rendre celui-ci facilement transmissible, l'exonération des droits de mutation doit être accordée chaque fois que l'acheteur doit occuper lui-même les locaux.

2° Pour assurer l'équilibre financier des opérations immobilières, un rapport constant doit être maintenu entre le niveau des loyers d'une part

et le taux d'intérêt des emprunts, les primes à la construction et l'allocation-logement d'autre part.

Enfin, pour répondre au vœu de M. le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, les jeunes patrons étudieront concrètement les mesures de simplification administrative qu'il serait souhaitable de voir appliquer.

Les Jeunes Patrons ont donné mandat à la Commission « Logement » du C. J. P. de travailler à la réalisation de ces objectifs.

La nécessité de l'Association patronale

Conférence de Mgr Léger, archev. de Montréal

Mgr Léger, archevêque de Montréal, a fait dans cette ville, le 11 mars dernier, devant un groupe de membres de l'Association professionnelle des industriels, une intéressante conférence sur le droit et le devoir qu'ont les patrons aussi bien que les ouvriers de se grouper en associations et la nécessité de telles associations.

Nous extrayons de sa conférence le passage suivant où il expose les trois raisons qui font des associations patronales une institution qui s'impose :

D'abord, l'évolution du monde social l'exige. La terre se rapetisse, l'union physique du monde est un fait acquis, et les Robinson Crusoé sont devenus un anachronisme. L'homme actuel a à choisir entre l'une de ces trois solutions :

— Ou bien laisser notre monde se déchirer comme il le fait, sous les poussées d'un *individualisme effréné*, où chacun tire tout ce qu'il peut à son avantage, sans aucun souci des droits d'autrui, sans aucun désir de collaboration. Ce sera l'ère des luttes partisanes, du chauvinisme et d'un égoïsme sans borne. Aussi bien alors décréter dès maintenant l'assassinat de notre chère humanité.

— Ou bien au contraire allons-nous appeler au secours ces *doctrines totalitaires* qui viendront selon leurs procédés violents imposer de force à notre corps social une soi-disant « âme collective ». Mais contraindre ainsi les gens à penser et à s'unir aux autres, quelle tragique prétention ! C'est alors, à coup sûr, vouer la personne humaine à un écrasement total. Aussi bien alors conduire notre humanité au four crématoire !

— A l'opposé de ces deux pseudo-solutions, une *doctrine sociale chrétienne* est prête à guider les hommes dans le règlement de ce problème, car elle seule peut prétendre réaliser une heureuse synthèse des deux grandes aspirations actuelles, l'aspiration communautaire et l'aspiration personnaliste. Hésiterions-nous alors à la choisir ?

D'une part, en prônant le rapprochement sincère des classes sociales, en encourageant la collaboration politique, économique et professionnelle entre tous les hommes, elle fait sauter les derniers remparts de l'individualisme et par là même encourage l'esprit communautaire.

D'autre part, en défendant aux doctrines totalitaires de mépriser l'individu pour édifier de force leur ordre social, elle protège en l'homme ce qu'il a de plus cher, sa nature et sa destinée. « L'homme, comme le déclarait Pie XII, loin d'être l'objet et comme un élément passif de la vie sociale, en est, au contraire, et doit en rester le sujet, le fondement et la fin. » (Pie XII, Noël 1944.)

Voilà, chers amis, votre tâche entre toutes. Sous l'étendard de la doctrine sociale chrétienne, il vous faut encourager les hommes à former librement et non de force, une vaste communauté, non plus seulement de corps, mais d'esprit et de cœur.

Or, par quels moyens atteindre cet objectif ?

A ce propos, la doctrine sociale chrétienne ne nous laisse pas dépourvus. Elle conçoit qu'il faut commencer, comme en toute chose, par le début. Elle soutient que *pour en arriver un jour à une aussi vaste communauté de tous les hommes réconciliés entre eux, il faut d'abord procéder au regroupement de ceux-ci, dans tous les domaines et par centres d'intérêt.*

Ainsi alors, lentement mais solidement, s'édifiera une grande pyramide sociale. Ayant à sa base des associations spécialisées, animées d'un esprit chrétien, d'accord sur les principes à sauvegarder, groupements bien coordonnés et hiérarchisés selon les intérêts qu'ils poursuivent, ayant enfin Dieu au sommet, comment une telle pyramide ne pourrait-elle pas avoir les promesses de stabilité tant désirée ?

« Nous songeons, déclarait Pie XI, à ces organisations professionnelles d'ouvriers, d'agriculteurs, d'ingénieurs, de médecins, de patrons, d'étudiants et autres organisations similaires d'hommes et de femmes, vivant dans les mêmes conditions culturelles et que la nature même a groupées. Ce sont justement ces groupes et ces organisations qui sont destinés à introduire l'ordre dans la société... » (Pie XI, *Divini Redemptoris*, n° 68.)

Chers patrons, vous avez là un premier motif de votre devoir actuel d'association. Comme tout autre groupe, vous devez, en vous unissant solidement, fournir une des assises de cette pyramide. Vous devez vous réunir tous, comme ces grains de sable qui se durcissent les uns contre les autres et forment ensemble un seul et même roc. Ce sera là votre quote-part indispensable à l'édification de cette vaste communauté chrétienne.

Les avantages de l'association patronale.

Mais une autre raison légitime l'appel loyal que je vous fais ce soir à l'union patronale.

Messieurs, vous y avez personnellement de grands avantages.

En effet, mes chers amis, comme tous les autres groupements sociaux d'ouvriers ou de paysans qui se sont si heureusement formés depuis un certain nombre d'années, vous aussi, vous avez, n'est-il pas vrai, des intérêts considérables à surveiller, et, comme eux aussi, des droits à défendre, des devoirs à réaliser.

— Avantage technique et économique d'abord, que celui de s'unir à des gens qui partagent les mêmes préoccupations industrielles. Rien ne peut remplacer cette mise en commun des problèmes et des expériences personnelles de tous et de chacun, surtout en ces temps de crise que vous traversez.

— Avantage culturel ensuite, que de pouvoir étudier et être renseigné sur les grands courants de pensée et les écueils du monde économique actuel.

— Avantage incontestable que ces réunions, Congrès ou cercles d'étude, où ensemble se fait l'analyse des lois du travail et de la doctrine sociale chrétienne.

— Enfin, avantage inestimable que celui de se sentir membre d'un groupe bien orienté et fort et qui s'occupe sérieusement des affaires de ses associés.

Et ici, chers amis, je ne puis résister au désir de vous lire cette belle page de l'illustre Lacordaire, traitant de la « nécessité de l'association » :

« Ne l'oubliez pas, Messieurs, tant que nous sommes isolés, nous n'avons à espérer que la *corruption*, parce que nous n'avons à répondre que de nous-mêmes à nous-mêmes, et que nous ne sommes pas portés par un corps qui nous inspire respect pour lui et pour nous ; la *servitude*, parce que, quand on est seul, on est impuissant à se défendre contre quoi que ce soit ; enfin, la *misère* parce que le plus grand nombre des hommes naissent dans des conditions trop peu favorables pour soutenir jusqu'au bout leur existence contre tous les ennemis intérieurs et extérieurs, s'ils ne sont assistés par la communauté des ressources contre la communauté des maux. L'association volontaire, où chacun entre et sort librement, sous des conditions déterminées par l'expérience, est le seul remède efficace à ces trois plaies de l'humanité : *la misère, la servitude et la corruption.* L'Eglise, dès le lendemain de la Pentecôte, l'a proclamé très haut ; elle a fondé parmi ses premiers disciples la communauté volontaire de biens et de vie ; elle a frappé de mort l'hypocrisie, qui tentait déjà d'en corrompre les lois, et, depuis, dans le cours des âges, elle n'a cessé de porter ses fidèles à l'association sous toutes les formes et pour tous les objets. *Sa maxime constante a été d'unir pour sanctifier et protéger, comme la maxime du monde est de diviser pour régner.* »

Exigence des bonnes relations patronales ouvrières.

Enfin, Messieurs, une troisième raison, et non la moindre, vous convie à l'association patronale.

Et cette fois, c'est une exigence de l'ordre qui doit régner dans les relations patronales-ouvrières.

En effet, mes chers amis, il faut bien se convaincre qu'il ne pourra y avoir de véritable entente, d'équilibre stable dans les rapports entre employeurs et employés sans une solide et saine organisation syndicale de part et d'autre.

Répondant à l'appel de l'Eglise, les priant de « ... s'unir en associations afin de pourvoir à leurs intérêts... » (LEON XIII, *Longinqua Oceani*, 6. 1. 1895), les ouvriers ont constitué depuis nombre d'années de solides syndicats. Ils ont pris conscience de leur nombre et de leur force.

Maintenant, à vous patrons, il appartient de répondre avec plus d'empressement que jamais à cette exhortation que, d'ailleurs, la lettre collective des évêques de la province de Québec a reprise de façon si claire :

« Comme les travailleurs, les patrons ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de s'unir dans des associations professionnelles. En conjuguant leurs efforts et leurs activités, les chefs d'entreprise trouveront beaucoup d'avantages économiques, sociaux et moraux... » (L. C., n° 134.)

« Sans doute... des difficultés fort grandes y font obstacle, comme le déclarait Pie XI ; Nous les connaissons et Nous les apprécions à leur juste valeur. Nous n'en n'avons pas moins le ferme espoir que ces obstacles disparaîtront bientôt et Nous saluons avec grande joie et du fond du cœur les essais heureusement tentés sur ce point et dont les résultats, déjà notables, promettent pour l'avenir des fruits plus grands encore. » (PIE XI, *Quadragesimo Anno*, 15 mai 1931.)

Mais, cette mise en présence de deux grandes forces, d'une part de solides associations patronales, et d'autre part de solides syndicats ouvriers, n'est-elle pas selon la question que se posait déjà en 1883, Albert de Mun (un des champions du catholicisme social en France), n'est-elle pas « l'organisation définitive de la guerre des uns contre les autres » ? N'est-ce pas une amorce à la lutte des classes ?

Oui, elle le sera en vérité, si ouvriers et patrons s'organisent pour la guerre et fortifient leurs moyens d'action uniquement pour rivaliser.

« ... Alors, déclare Albert de Mun, dans cette bataille d'intérêts, ils oublieront de plus en plus leur devoir social, et il n'y aura plus jamais en présence que des ennemis. Dans cette guerre impie, tout le monde souffrira : les ouvriers d'abord, qui sont les plus faibles ; les maîtres aussi qui peu à peu seront ruinés et finalement, la patrie..., qui s'épuisera dans des luttes sans fin... »

Au contraire, poursuit Albert de Mun, « ... ce qu'il faut, c'est un système social qui s'appuie sur la notion du devoir et non pas sur l'égoïsme, sur l'intérêt social et non pas sur l'intérêt individuel... C'est une organisation du travail qui rapproche les hommes et qui concilie les intérêts, au lieu de les mettre aux prises les uns avec les autres ». (ALBERT DE MUN, *Discours*, t. III, p. 75.)

Oui, Messieurs, il faudrait craindre la constitution de telles forces si elles devaient se heurter, se combattre et ne rechercher que leurs intérêts propres. Mais au contraire, nous n'aurons rien à regretter si patrons et ouvriers prêtent l'oreille à ce mot d'ordre donné par Pie XII, lorsque, s'adressant, en 1946, aux représentants des organisations à la fois patronales et ouvrières d'une industrie italienne, il déclarait :

« Afin d'obtenir la concorde désirée entre le travail et le capital, on a eu recours à l'organisation professionnelle et au syndicat, entendu non comme une arme exclusivement destinée à une guerre défensive ou offensive, qui provoque des réactions et des représailles, non comme un torrent qui déborde et divise, mais *comme un pont qui unit...* Au-dessus des distinctions entre employeurs et employés, il existe *cette plus haute unité qui lie entre eux* tous ceux qui collaborent à la production. Cette unité doit être le fondement de l'ordre social futur... » (Pie XII, 25 janvier 1946.)

Quel changement de perspective que cette conception chrétienne que nous devons avoir des relations patronales-ouvrières. Car, de même que les deux rives d'un même cours d'eau sont aussi indispensables l'une que l'autre, de même que ces deux rives n'ont de raison d'être qu'en fonction de l'eau qui coule entre elles, ainsi patrons et ouvriers ne doivent jamais oublier qu'ils sont nécessaires les uns aux autres, et que ce flot économique qui coule au milieu d'eux ne doit pas les submerger ni les uns ni les autres.

Toute digue érigée, soit du côté ouvrier, soit du côté patronal, et qui tenterait de détourner ce cours normal, pour inonder, et par là ruiner le territoire opposé, constituerait un sabotage coupable.

Patrons et ouvriers, citoyens d'une province comme la nôtre, qui fait l'envie de l'étranger, tant par ses richesses naturelles que par ses remarquables traditions, *pourquoi ne pas vous tendre la main et réaliser chez nous au plus tôt cet ordre social chrétien ?*

Quand assisterons-nous à ces rencontres franches entre les dirigeants des groupes patronaux et ouvriers ? Quand chercheront-ils ensemble à s'entendre sur certains grands principes pour pouvoir

dicter à leurs agents d'affaires respectifs les normes qu'ils doivent observer dans les négociations ?

Ce n'est pas un signe de faiblesse, loin de là, que d'aller rencontrer ceux qui défendent des intérêts opposés et de discuter sincèrement avec eux. Chercher ensemble l'unité et la concorde, ce n'est ni une abdication ni une confusion ! Pie XI, dans une audience aux catholiques sociaux, avait admis qu'on pouvait « *unir* sans unifier, *coordonner* sans absorber, *grouper* sans confondre ».

L'Institut social patronal de Valence (Espagne) (1)

Un des grands fruits de l'Institut social de l'archevêché de Valence a été la naissance et le développement de l'Institut social patronal (I. S. P.), dont les statuts ont été publiés le 1er avril de cette année dans le bulletin de l'archevêché de Valence.

Comme il est logique, dans les circonstances présentes l'Institut social patronal n'a pas de buts proprement syndicaux — c'est là un domaine qui, dans l'Espagne d'aujourd'hui, est réservé à l'Etat et aux syndicats, — mais des buts d'ordre social et surtout d'ordre strictement moral et catholique.

Il s'agit simplement d'enseigner aux patrons leurs devoirs quand ils ont affaire à des éléments humains ; de leur apprendre à se former eux-mêmes, non pas dans l'ordre technique, mais dans l'ordre du commandement (qui est un service) et dans tout l'ensemble des relations entre patrons et ouvriers, jusqu'à arriver, chacun dans son entreprise, à changer le climat actuel de lutte de classes plus ou moins dissimulé dans une ambiance de coopération et d'affection, qui handicape la productivité de l'entreprise, sa paix sociale et le bien commun de tout le pays. Quand on parle d'une plus grande productivité, on n'envisage ni ne peut envisager uniquement le travail matériel plus efficace du travailleur, mais sa culture et sa formation morale, l'augmentation et l'amélioration de l'équipement, l'amélioration du régime des salaires moyennant des assouplissements et des modifications par des éléments mûrs de contrat de société.

Travail et tâche magnifiques auxquels il est difficile d'intéresser des hommes ayant déjà de nombreuses années d'expérience et peut-être encore enracinés dans l'ambiance libérale qu'ils ont connue depuis leur naissance, qui se décideraient difficilement à sortir de ce qui est leur élément naturel.

C'est pourquoi l'Institut social de l'archevêché, comme il l'a fait pour son Institut social ouvrier où il a choisi de préférence des jeunes pour les former et les lancer munis de la science et du moral voulus dans les ateliers, s'adresse maintenant à de jeunes patrons, et on peut dire que les premiers fruits de leur activité sont déjà mûrs. Les faits suivants nous en apportent la preuve :

L'Institut social patronal qui compte à peine deux mois d'existence a déjà son foyer central à Valence (Maria de Molina 5), il compte 80 jeunes patrons, tous directeurs d'entreprises en état d'activité ; il perçoit des cotisations avec régularité ; il édite la revue *Reico* (revue de l'industrie et du commerce) qui rend compte de ses activités, et dont le premier numéro vient de paraître (*Reico* existait déjà auparavant, mais l'Institut social patronal l'a ressuscitée après une interruption de quatre ans). Le splendide premier Congrès de l'Institut social patronal, qui s'est tenu à Valence des 20 au 25 mai dernier, fournit une preuve encore plus concluante : deux grands réalisateurs, MM. Jose Antonio Noguera de Roig et Vicente Garcia Llacer, pour ne citer que le président et le secrétaire, l'ont organisé avec grand succès ; cela, malgré un thème central difficile, « Les éléments de l'entreprise et leur coordination », divisé en trois rapports : « Du salaire à la cogestion, effets sociaux et économiques », « Formation de l'élément humain de l'entreprise » et « Rationalisation du travail », trois thèmes qui paraissent parfaitement coordonnés, et convergeant vers la grande finalité du thème central du Congrès.

Il fut intéressant d'assister comme observateur à la discussion de ces trois thèmes, surtout du premier et du second, qui suscitèrent les interventions les plus nombreuses et aussi les plus chaudes et les plus passionnées ; il était intéressant de voir que tous ne se pliaient pas facilement aux conclusions de l'exposé, mais qu'ils maintenaient leur point de vue jusqu'à ce qu'une inclinaison de tête indiquât leur assentiment.

Je crois qu'il est bon de citer les noms des trois conférenciers : Julian Corell Ayora, Salvador Valero Hueso et Luis Janini Cuesta.

Presque toutes les séances du Congrès eurent lieu à la Chambre du commerce ou dans la salle des séances de la Foire de Valence, seule la séance finale du Congrès eut lieu dans la salle des séances du palais archiépiscopal. Il semblait, en effet, indiqué de revenir pour l'acte final là où l'œuvre avait pris naissance ; Mgr l'archevêque, répondant au désir bien naturel de tous, clôtura le Congrès par une belle et profonde allocution sur « l'incompatibilité fondamentale entre le communisme et l'Eglise catholique ».

Bien que l'œuvre n'ait commencé qu'avec 6 patrons, dit l'archevêque, elle aura été un succès ; ils sont aujourd'hui 80 et le succès est renforcé par le nombre et la qualité des adhérents.

Faut-il dire aussi que les femmes de beaucoup d'entre eux ont participé en esprit au Congrès et ont contribué par l'aide fournie à leurs maris à son efficacité ?

Il faut dire que oui étant donné la sympathie et l'intérêt que toutes manifestèrent au déjeuner offert aux congressistes par l'Institut social patronal.

Le meilleur du Congrès doit être sa réalisation et sa mise en pratique. A cet effet, quelques idées ont déjà été mises en avant, soit de la part de M. Valero proposant la création d'une école de commandement patronal et le groupement pour certaines œuvres sociales de tous les patrons ; soit de la part du président du Congrès, proposant de réunir en 1953 tous les congressistes en une réunion similaire dans laquelle on parlera principalement des réalisations effectuées par les membres de l'Institut dans leurs entreprises conformément aux orientations du Congrès.

Voici, tracée dans ses grandes lignes, la grande œuvre qui naît actuellement dans la ville de Valence si fertile en initiatives sociales et spirituelles, comme le sont ses jardins irrigués par le Turia qui, tari à force de distribuer de l'eau,

---

(1) Traduction d'un article paru dans la revue espagnole *Ecclesia* (21 juin 1952), sous la signature du R. P. JOAQUIN ASPIAZU S. J., directeur de *Fomento Social*.

montre à la riche ville de Valence son squelette desséché tendu vers la mer.

Le prochain Congrès attirera certainement un plus grand nombre de patrons étrangers à la ville que cette année ; il pourra doubler le nombre de ses adhérents qui seraient 200, fruit prometteur de plus grandes réalités.

Tous les soins et les efforts qui auront été dépensés dans cette œuvre pour la développer convenablement seront peu de choses devant les fruits abondants qu'elle promet.

Pour une entente fructueuse entre patrons et employés

Sous le titre : Informons les employés, *le bulletin mensuel de la Banque royale du Canada a publié les pages suivantes en juillet* 1951 :

Il existe un grand besoin d'entente et d'harmonie dans le monde, comme nous l'avons dit dans notre bulletin du mois dernier, et particulièrement entre les patrons et les employés.

La vie devient de plus en plus compliquée. Il y a des milliers de choses qui occupent, ou qui devraient occuper nos esprits. Et l'une des plus importantes est le rapport entre le travailleur et son ouvrage.

Il est absolument nécessaire d'apprendre à collaborer efficacement et harmonieusement et essayer de réduire la distance qui existe parfois entre le président de la compagnie et le travailleur à la journée. C'est au chef de l'entreprise de faire comprendre à tous ses employés, depuis ses lieutenants au dernier de ses ouvriers, l'utilité du rôle que chacun d'eux joue dans la société humaine.

Il n'y a pas si longtemps que la direction, depuis le président aux surintendants, était tellement occupée à faire exécuter les commandes qu'elle n'avait pas le temps d'en expliquer les causes ou les raisons. Elle sait aujourd'hui que si elle ne donne pas promptement des renseignements précis sur la nature et l'objet des affaires, elle laisse la porte ouverte aux détracteurs et aux saboteurs qui s'empressent de tourner ce silence en mauvaise part.

On sait aujourd'hui que les relations industrielles dépendent en grande partie des manières de voir. C'est le point de vue qui compte. A moins que les employés ne comprennent ce que fait la direction, ainsi que pourquoi et comment, on ne peut pas s'attendre à leur entière collaboration.

Cela impose à la direction l'obligation de s'attaquer à deux fronts : les sentiments et la raison. En s'adressant à la raison, rien n'est plus important que les explications, et il n'y a rien dans vos affaires ou vos problèmes que vous ne puissiez faire comprendre si vous vous y prenez comme il faut. Mais vient ensuite la nécessité de faire accepter la situation par les intéressés.

Quels genres de renseignements ?

Personne n'a encore soumis de plan uniforme de renseignements aux employés et, à notre avis, aucun n'est possible. Chaque compagnie est différente, et les employés diffèrent également les uns des autres. Il faut un plan taillé sur mesure, mais chacun doit inclure la franchise.

Ceux chargés d'informer les ouvriers sur les affaires doivent être capables d'envisager chaque question et chaque situation sous tous les points de vue de la part des ouvriers ainsi que de la direction.

« Nous ne nous contentons pas de voir nos employés écouter distraitement les renseignements que nous leur donnons », dit Alexander R. Heron, dans son excellent traité *Sharing Information with Employees.* « Nous insistons qu'ils les discutent et qu'ils en comprennent tous les aspects. »

Cela fait ressortir la nature mixte de la question. L'employé doit être prêt à écouter, étudier et comprendre le point de vue de la direction. La direction doit couvrir trois points en détail : 1° Comment les employés, les départements, la direction et la compagnie appartiennent à la même entreprise ; 2° comment la compagnie s'efforce de concilier son programme avec les intérêts du public, les intérêts des milliers de personnes qui lui ont confié leurs économies, les intérêts des ouvriers qu'elle fait vivre et les intérêts de la nation ; et, 3°, comment la compagnie fait des plans d'avenir, cherche à consolider sa position en trouvant de nouveaux débouchés, de nouveaux procédés, de nouvelles sources d'approvisionnement, et les moyens d'améliorer les conditions de travail. Il ne saurait résulter de cela que de bonnes relations, de la bonne volonté de la part des employés et un intérêt commun dans le succès de l'entreprise.

Les pensées des ouvriers.

Tout d'abord, la compagnie doit tenir compte de deux pensées toujours présentes à l'esprit des ouvriers : qu'est-ce que je demande dans la vie, et que doit faire la compagnie pour me donner ce que je demande. Nous avons tous l'habitude de tout comparer par rapport à nous. C'est-à-dire que nous comparons notre vie et notre situation à celle des gens qui nous entourent.

C'est l'emploi de l'ouvrier qui le fait vivre. Il demande à la direction de lui dire d'où vient ce pain qu'il reçoit chaque jour, combien de temps il peut s'attendre à le recevoir, et s'il est possible d'espérer de temps en temps un peu de confiture. Tant que l'ouvrier n'est pas renseigné à cet égard, nous ne pouvons pas nous attendre à le voir satisfait de son sort ou manifester de l'intérêt dans son travail.

Il est bon de signaler une phase de la vie industrielle qui compte pour beaucoup dans l'intérêt que l'ouvrier prend à son travail : c'est la fabrication en série.

Jadis, quand les affaires étaient petites, il existait d'étroits rapports entre le patron et les ouvriers. Ils partageaient en commun les soucis de l'affaire, et quand quelque chose allait mal chez l'un d'eux, il avait toujours quelqu'un pour l'écouter ou le plaindre. Mais il n'est pas facile de préserver d'aussi étroits rapports dans une entreprise qui compte des milliers d'employés.

Il faut ajouter également, comme l'a fait remarquer le Dr D. Ewen Cameron dans une conférence, que les méthodes modernes privent l'ouvrier de la satisfaction de compléter son ouvrage. Autrefois, quand un artisan avait fait une brouette, depuis la roue jusqu'aux brancards, et appliqué la dernière couche de peinture, il pouvait dire avec fierté : « C'est moi qui l'ai faite. »

Aujourd'hui, naturellement, les pièces sont fabriquées par de nombreux ouvriers, peut-être dans différentes usines en différents endroits du Canada, et ce n'est même pas toujours la même personne qui les assemble.

Tout cela est nécessaire pour fabriquer toutes les choses dont nous avons besoin au prix que nous voulons payer. Il serait impossible de vivre dans le bien-être matériel qui nous entoure si nous retournions aux procédés des artisans et des corps de métier.

Mais rien n'empêche d'expliquer clairement à chaque employé les trois points suivants : son ouvrage fait partie du plan général de l'entreprise et dépend du succès des ventes et de la collaboration de tous les autres employés ; tout ce qu'il fait contribue à la prospérité de l'entreprise et lui est absolument nécessaire.

La tâche de la direction.

On croyait autrefois que seuls les vendeurs et les employés en contact avec le public avaient besoin d'être au courant des questions de rapports humains, mais on se rend compte aujourd'hui que tous les employés, depuis les chefs jusqu'au dernier manœuvre, doivent avoir quelque connaissance de la nature humaine si on veut qu'ils travaillent harmonieusement en commun.

C'est dans un milieu de ce genre que fleurit l'amitié. Aucune entreprise ne connaît mieux que les banques l'énorme importance de rapports amicaux entre les membres du personnel pour établir de pareils rapports avec les clients. Dans notre propre banque, les bons rapports entre les membres du personnel et les bons rapports entre le personnel et les clients ont marché de pair avec les progrès de l'institution. La direction estime que c'est le plus précieux actif de la banque royale.

Comment établir ces bons rapports entre les membres du personnel, qui forment la base de la collaboration et des rapports avec le public? Le premier principe consiste à éveiller et maintenir l'intérêt de chaque employé dans son travail. Un employé satisfait de son travail est un bon employé.

Pour cela, il s'agit d'informer l'employé de ce qui se passe, pour qu'il se sente « au courant » des affaires de la compagnie et non pas seulement un rouage insignifiant de la machine.

A moins que la direction n'envisage son entreprise et les projets de changements du point de vue de l'employé, elle ne peut pas juger la situation pour en présenter les bons côtés.

Un moyen de connaître le point de vue des employés est de se mêler à eux. Un article de *Printers' Ink* raconte la visite d'un membre de la direction dans son usine. Il observa les machines et s'entretint avec les opérateurs. Il apprit et vit des choses nouvelles : nouvelles pour lui. Il vit les matières premières s'engouffrer dans les fourneaux comme une masse informe et sortir comme un produit de bonne apparence dont les ouvriers étaient fiers. Il apprit que ces ouvriers, leurs femmes et leurs enfants consommaient ce produit et que tous étaient prêts à se battre si quelqu'un osait dire que ce n'était pas le meilleur.

Voilà ce que nous voulons dire par connaître le point de vue de l'ouvrier : il ne suffit pas de s'imaginer ce qu'il pense, mais il faut aller le voir à son établi ou à sa machine pour s'en rendre compte.

Le contremaître.

Quelqu'un dira à ce point : « Mais le contremaître et le chef de service, n'est-ce pas là leur fonction ? » Oui, mais nous allons plus loin dans les relations avec les employés. Le contremaître est la clé de voûte de l'entreprise. C'est à lui que s'adressent naturellement tous les employés en quête de renseignements. Ce que nous suggérons a pour but de resserrer les liens entre les employés et la direction et de faire naître l'esprit de corps essentiel au succès de toute entreprise.

En même temps, il est nécessaire de faire mousser le contremaître et lui donner non seulement l'autorité et le prestige, mais le tenir au courant. Pour pouvoir remplir utilement ses fonctions, il faut qu'il connaisse parfaitement les plans et les affaires de la compagnie, et alors, personne ne s'acquittera mieux de la tâche de renseigner les employés.

D'un autre côté, si le contremaître n'est pas tenu au courant et si on ne lui fait pas sentir l'importance de sa position par la confiance qu'on lui accorde, aucun programme de renseignements pour les ouvriers n'a de chance de réussite. M. V. O. Marquez, directeur des Relations publiques de la Northern Electric Company Ltd, a succinctement exprimé cette idée en ces termes : « Les renseignements sont utiles, mais ils ne servent à rien s'ils ne reposent pas sur un bon système de communication par l'entremise du contremaître. »

Les contremaîtres doivent être informés à l'avance des nouvelles sur le point d'être données aux employés ou au public. De plus, il est nécessaire de leur fournir des explications supplémentaires qui les feront respecter comme source d'information. Malgré tous les soins apportés à la préparation de l'avis, des questions se poseront dans l'esprit des employés. Le fait de pouvoir y répondre ou de les discuter intelligemment à la lumière de renseignements supplémentaires, rehaussera le prestige du contremaître, lui donnera plus de confiance ainsi qu'un plus grand sentiment de responsabilité, et augmentera considérablement la satisfaction des employés.

Les plaintes.

Quelques questions revêtiront inévitablement la forme de plaintes. Cela donnera aux employeurs l'occasion d'exercer leur savoir-faire. Rien ne gagne mieux ou plus rapidement le respect des employés que la réputation de réparer les torts avec justice et discernement.

Il est souvent bon de prévoir les dangers et de donner des explications à l'avance. Un auteur dit à ce sujet : « Le moment de calmer un homme est avant qu'il se mette en colère. »

A cet égard, il est particulièrement utile d'expliquer aux ouvriers, non pas une fois mais souvent, les questions d'ordre économique. Quoiqu'il soit indubitablement vrai que nos ouvriers sont mieux payés pour moins de travail que partout ailleurs dans le monde, il est bon de leur faire comprendre qu'ils reçoivent tout ce que l'industrie peut leur payer, sans compromettre les moyens qui rendent leur prospérité possible.

Ce n'est pas seulement une question de feuille de paye ; tous les aspects de l'entreprise doivent entrer dans le tableau, depuis les matières premières jusqu'à la concurrence pour vendre le produit. C'est l'argent des clients qui paye les ouvriers ; sans clients, pas de travail. Pour avoir des clients, il faut leur offrir des produits de qualité à des prix de concurrence. Les prix sont déterminés par le coût, et les salaires sont le principal coût de tous les produits, depuis les explorations à la recherche de nouvelles sources de matériaux jusqu'à la livraison du produit chez le client.

Nous avons dit que le sujet doit être présenté sous sa forme la plus simple et la plus compréhensible. Les mathématiques peuvent en définitive être réduites à deux fonctions : l'addition et la soustraction. Il n'y a par conséquent pas de raison pour que toutes les phases des affaires ne puissent être réduites à de simples opérations d'arithmétique, si simples qu'il soit impossible d'en tirer de fausses conclusions.

Eveiller l'attention.

A cela il faut joindre un appel aux sentiments et les affaires et les gouvernements démocratiques ne sont pas très habiles sous ce rapport. Carroll dit dans son livre *Persuade or Perish* : « Dans les débats des Nations Unies, les Américains n'ont pas prononcé une seule parole susceptible d'exciter l'imagination de l'humanité, et quand les discours des Russes ont eu du succès, les Américains ont dit qu'ils faisaient de la « propagande ». Comme si c'était un crime d'user de persuasion en plaidant sa cause devant les peuples de l'univers ! »

Cela revient à dire, sans mâcher les mots, que ceux qui désirent combattre le communisme doivent descendre de leur piédestal intellectuel et

rencontrer leur ennemi sur son propre terrain. Nous devons être capables d'expliquer et de prouver que notre système est le meilleur parce qu'il est plus avantageux pour le plus grand nombre de gens. Nous devons prouver efficacement que le collectivisme est en réalité une institution inhumaine. Au lieu de hausser dédaigneusement les épaules en écoutant les harangues de nos adversaires, réfutons-les par des arguments aussi éloquents et, de plus, incontestables.

Cela s'applique à tous les avis et toutes les annonces d'une entreprise aux employés et aux clients, de vive voix ou par écrit, à la radio ou au cinéma. L'important est de se faire écouter ; sans cela, tous les efforts sont en pure perte.

Tout le monde sait cela, excepté les hommes d'affaires, et ils commencent à s'en rendre compte peu à peu. Les mécontents comme Hitler et Mussolini provoquaient des sourires en Grande-Bretagne, au Canada et aux Etats-Unis par leurs déclarations dramatiques. Mais pendant que nous étions encore en train de rire, ils ont déclenché une guerre qui a fait des millions de victimes. Les révolutionnaires comme Staline ont joué sur les sentiments d'une façon si grossière que nous en avons été abasourdis. Mais pendant que nous étions encore abasourdis, Staline a réduit la moitié du monde en esclavage.

Simplicité et intérêt.

Evitons ce genre de propagande, mais reconnaissons le fait que les êtres humains sont doués d'instincts et de sentiments et que c'est par là qu'ils se laissent prendre — pour le bien ou pour le mal. Nous agissons pour le bien, mais il faut suivre les règles et apprendre que la manière de nous exprimer est aussi importante que ce que nous avons à dire.

Il faut être intéressant. D'autres idées et d'autres affaires réclament l'attention des gens. Les hommes d'affaires reçoivent un tas de lettres, de circulaires et de documents. La plupart de ces messages seraient plus faciles à lire et beaucoup plus convaincants s'ils faisaient davantage appel aux sentiments.

C'est dans ce domaine que le chef d'entreprise peut exercer son talent dans ses communications aux employés ou au public. Il peut rendre les choses familières plus intéressantes et les montrer sous un nouveau jour, habiller dans une nouvelle forme le rapport qui n'a jamais subi de changement depuis le premier bilan, et tout en répétant la même histoire, éveiller plus de curiosité et de sympathie.

Un des principaux ingrédients dans la communication des idées est la simplicité. Beaucoup de bons ouvriers et de bons citoyens, instruits et au courant des événements, sont souvent incapables de formuler dans leur esprit ce qui n'est pas exprimé dans les mots avec lesquels ils sont familiers. Les idées abstraites leur échappent.

La simplicité de langage et de construction aide à vous faire comprendre. Rien ne sert de connaître les secrets de l'univers et de voir clairement dans votre esprit tout ce que vous désirez dire, si vous ne savez pas vous exprimer de manière à vous faire écouter et en paroles que tout le monde comprend.

Le « House Organ ».

Les moyens de communication diffèrent selon les gens à qui ils s'adressent, les ressources, et le jugement du chef d'entreprise.

Les publications industrielles ne sont pas nouvelles. On les désigne de plusieurs noms, mais *Printers' Ink* soutient vaillamment le titre de « House Organ ». D'autres les appellent « Publications industrielles, Publications de Compagnies, Magazines de Compagnies », etc. Mais *Printers' Ink* dit qu'on est habitué à « House Organ » et que tout le monde comprend ce que cela veut dire.

Quel que soit le nom qu'on lui donne, le House Organ est une institution populaire. *Printers' Ink* en donne 353 dans sa dernière liste pour le Canada, et 5 200 autres sont publiés à l'étranger.

La « House Organ » est la voix de la direction à ses employés, et cela demande réflexion. Il ne suffit pas que le président et le directeur général écrivent un article d'encouragement et d'inspiration à leurs employés, et de remplir ensuite le reste du magazine avec n'importe quoi.

Les propos du métier doivent nécessairement y figurer, avec plus ou moins de détails selon les entreprises. Les employés aiment y voir leur photo et celle de leurs bébés, et il n'y a aucun mal à cela, c'est même bon pour la morale. Mais encore faut-il que ce soit à l'occasion d'un message ou d'un éloge à l'employé pour avoir rendu un service à la compagnie ou avoir accompli une action méritoire.

Une publication à l'usage du personnel doit décrire ou expliquer dans chaque numéro quelque principe ou procédé de la compagnie pour le bien-être du personnel. Inutile de dire que chaque article doit être appuyé par des faits intéressants et bien écrits.

Manuels.

Beaucoup de compagnies, dans l'idée que le seul moyen de faire aimer le métier par leurs employés est de le leur enseigner, donnent un manuel à tous les nouveaux.

Le thème du manuel devrait être : « Vous travaillez pour une bonne maison. » Si le manuel est pour tous les employés, il sera plus général qu'un manuel spécialisé. Il est important, dans chaque cas, que le manuel apprenne au nouvel employé le rôle qu'il joue dans toute l'entreprise. Chaque paragraphe doit être précis, intéressant, sans exagération, et le ton amical.

Pour qu'un manuel atteigne son but, il doit être avant tout rédigé de manière à être facile à lire. Les gravures doivent être intéressantes et expliquer un passage du texte. S'il contient des règles, il devra éviter autant que possible de « défendre » de faire ceci ou cela. Quand plusieurs personnes travaillent en commun, il est bon d'avoir des règles de conduite, mais il vaut mieux expliquer que ces règles sont pour le confort, l'intérêt et la sécurité des employés au lieu de les édicter sous forme de commandements.

Lettres, assemblées, tours d'usine.

Les lettres servent à donner d'importantes ou de pressantes nouvelles aux employés. Une lettre est plus personnelle qu'un article de magazine, et la signature d'un directeur donne du prestige au message. Mais il convient de ne pas en abuser au point que les employés finissent par ne plus les lire, et elles doivent éviter les réprimandes et les reproches.

Les assemblées sont en vogue dans de nombreuses usines, pour discuter certains problèmes et enseigner de nouveaux procédés. Depuis quelques années, on en profite pour mettre les employés au courant des affaires de la compagnie.

Une assemblée d'une cinquantaine de personnes ayant des intérêts communs peut faire beaucoup pour améliorer les relations entre patrons et employés mentionnées au début. Les employés sont flattés de prendre contact avec leur chef et ceux qui ont des griefs trouvent l'occasion de les exprimer, en donnant au chef la chance de répondre d'une manière qui fait honneur à la compagnie.

Les tours dans les bureaux et les usines servent à informer les employés. Quelques usines invitent non seulement les employés, mais aussi leur famille et leurs amis. D'autres emploient égale-

ment le cinéma, la radio, les affiches, les journaux, les concours et un tas d'autres moyens dont elles surveillent soigneusement les résultats.

Des faits et des chiffres.

Il ressort de toutes les enquêtes que les employés veulent des faits et des chiffres au sujet de leur compagnie. N'épargnez donc pas les détails. Donnez-leur des faits et des chiffres. Cela les aidera, beaucoup mieux que des opinions et des abstractions, à se faire une idée favorable de la compagnie. Et en leur fournissant ces faits et ces chiffres vous leur donnez des armes contre ceux qui cherchent à les rendre mécontents.

Il y a au moins dix personnes qui critiquent l'entreprise privée pour une qui la défend. En informant les employés, vous les mettez en mesure de réfuter les critiques. La méthode la plus efficace est de faire comprendre aux employés l'importance de l'entreprise dans la vie — la vie de la communauté et leur propre vie — et de leur expliquer l'objet de l'entreprise sous le rapport de leur propre bien-être.

La pratique religieuse à Paris

Des enquêtes isolées ont été faites récemment sur la pratique religieuse dans un certain nombre de paroisses de Paris représentant un échantillonnage à peu près complet des différents genres que l'on rencontre dans la capitale : paroisses *aristocratiques* : Saint-Pierre de Neuilly, Saint-Germain-des-Prés (en partie du moins) ; *bourgeoise* : Saint-Sulpice ; *bourgeoise* avec forte *population étudiante* : Saint-Séverin ; paroisse ayant une population de *classe moyenne* et très fréquentée par des *gens de passage* : Saint-Laurent (située à proximité de la gare de l'Est) ; paroisse *ouvrière* : Saint-Hippolyte, et enfin paroisse *ouvrière* située dans la *banlieue immédiate* : Notre-Dame de Puteaux. De plus, un dimanche ordinaire de l'année, qui fut le 25 novembre dernier, une enquête de plus large envergure, à laquelle prit part M. Gabriel Le Bras, professeur à l'Université de Paris, était menée simultanément dans les six paroisses et toutes les chapelles du XVe arrondissement.

Ces enquêtes sont faites de la façon suivante : à chacune des messes, chaque fidèle reçoit un questionnaire qui reste anonyme et sur lequel il indique son adresse, son âge, son sexe, sa situation de famille et sa profession. Le curé explique en chaire le sens de cette enquête et donne les explications nécessaires pour les réponses à donner ; les questionnaires sont ensuite ramassés dans les rangs par des personnes bénévoles ou remis à la sortie de la messe dans différentes boîtes correspondant à chaque tranche d'âge. Le nombre des bulletins remplis et utilisables varie de 68 pour 100 (Saint-Séverin) à 97 pour 100 (Saint-Pierre de Neuilly, où 60 personnes avaient été mobilisées pour l'opération) ; il faut remarquer que depuis la première enquête de ce genre, qui a eu lieu le 13 mars 1949 à la paroisse Saint-Laurent (menée par M. Jacques Petit, élève du professeur Le Bras), la technique s'est perfectionnée en tenant compte de l'expérience fournie par les premières réalisations ; et les deux dernières enquêtes, celle du XVe arrondissement et celle de Saint-Pierre de Neuilly, sont celles qui ont connu les plus grands pourcentages de réponses. Mais il se trouve toujours qu'un certain nombre de personnes ne savent pas remplir convenablement leur bulletin, qui, n'étant pas de la paroisse, considèrent que cela ne les concerne pas ou qui font preuve d'esprit d'indépendance ou de méfiance comme ce paroissien de Saint-Germain-des-Prés qui rendait un bulletin blanc portant en travers cette mention : « inquisition ».

Ces huit enquêtes ont indiqué un total de 62 273 pratiquants pour une population de 413 780 habitants, soit 15 pour 100. Tenant compte de la population non catholique, des catholiques qui pour une raison ou une autre sont dispensés de l'assistance à la messe (enfants, malades, infirmes), on pourrait élever ce chiffre de plusieurs unités (1).

Mais elles révèlent qu'une forte proportion — qui peut aller jusqu'à la moitié — des assistants recensés n'est pas domiciliée sur le territoire de la paroisse. On répondra que si une partie des fidèles ne sont pas de la paroisse, par contre une proportion à peu près égale dans l'ensemble de paroissiens assiste à la messe dans d'autres paroisses ; il y a là cependant une source d'imprécision et d'incertitude, et pour que ces sortes d'enquêtes expriment fidèlement le taux de la pratique religieuse de Paris, nous nous associons au vœu exprimé par M. l'abbé Yvon Daniel dans les intéressants articles qu'il a fait paraître sur cette question dans *la Croix* (2) : parallèlement au recensement civil qui doit avoir lieu probablement en 1953, faire un recensement général de la pratique religieuse dans tout le diocèse de Paris, cela permettrait de comparer les deux recensements faits à la même date, les paroissiens comprendraient mieux que l'Eglise a autant besoin de recenser ses fidèles que l'Etat de recenser ses sujets, et l'on aurait ainsi des chiffres donnant le maximum de garanties.

Nous avons toutefois, avec le résultat de ces enquêtes, des sondages importants qui permettent de se faire une idée valable de ce qu'est la pratique religieuse dans la capitale et qui mettent en relief un certain nombre de constatations qui se retrouvent dans chaque enquête d'une façon à peu près constante et que nous allons examiner les unes après les autres :

I

La pratique est proportionnelle à l'aisance.

Le pourcentage de la pratique est le plus élevé dans les paroisses riches et le plus bas dans les paroisses pauvres :

---

(1) L'enquête faite dans le XVe arrondissement indique une pratique de 10 pour 100 ; en tenant compte de diverses considérations ci-dessus, le professeur Le Bras estime que ce chiffre peut être élevé jusqu'à 25 pour 100.

(2) *La Croix* des 1er, 4, 6 et 7 mai 1952.

Saint-Germain-des-Prés	23	pour 100
Saint-Pierre de Neuilly	21,4	—
Saint-Sulpice	20	—
Saint-Séverin	19	—
Paroisses du XVe arrondissement	13	—
Saint-Laurent	7	—
Saint-Hippolyte	6	—
Notre-Dame de Puteaux	6	—

Dans la paroisse Saint-Sulpice, le territoire de la paroisse a été divisé en trois secteurs : selon le degré d'aisance manifesté par le logement :

	Pratiquants
Secteur A, 0,93 pièce par personne	11,2 p. 100
Secteur B, 1,02 pièce par personne	18,5 p. 100
Secteur C, 1,1 pièce par personne	24,6 p. 100

A Saint-Séverin, le quartier Sommerard, où les éléments de confort sont les plus élevés, a le plus de pratiquants, de 13 à 22 pour 100 selon les îlots, et l'îlot le plus riche a la proportion la plus forte, 30 pour 100. Le quartier Dauphine, où les éléments de confort sont le plus bas, a aussi la proportion la moins forte de pratiquants : 3 pour 100, et l'îlot 756, le plus insalubre du quartier, a 0 pour 100 de pratique religieuse.

Voici les éléments de confort de cet îlot 756 tels que les cite M. l'abbé Daniel dans *la Croix* des 4 et 5 mai : nombre d'habitants : 110. Logements ou ménages : 53. Nombre de pièces par logement : 1,7. Eau à domicile : 27 logements, soit 51 pour 100. Eau, w.-c. à domicile : 2, soit 4 pour 100. Eau, gaz, électricité, w.-c. à domicile : 1, soit 2 pour 100. Salle de bains ou douches à domicile : 0, ces seuls constatations suffisent à justifier la campagne menée actuellement en faveur de l'amélioration des logements.

A Saint-Hippolyte, dans le XIIIe arrondissement, la même constatation doit être faite, mais il semble que le critère ne soit pas tellement l'aménagement des logements que l'entassement des habitants dans les logements, c'est l'entassement qui caractérise l'appartenance à un milieu et ce milieu vit en dehors de l'Eglise.

La même chose également pour Saint-Pierre de Neuilly, le quartier Villiers, le plus pauvre, n'a que 380 pratiquants, alors que les quartiers Berteaux-Dumas et Sablonville réunis, qui représentent un nombre à peu près égal d'habitants, en ont 2 057.

Mais on y constate aussi que les quartiers les plus riches ont une faible pratique, le quartier Maillot a 506 pratiquants, alors que le quartier Berteaux-Dumas, moins étendu, en a 1 104. Le quartier des Sablons a 688 pratiquants alors que le quartier Saint-Pierre, aussi important, en a 1 211.

A Saint-Germain-des-Prés, un sondage a été fait en 1942 sur 401 personnes qui ont été réparties en quatre groupes : groupe A, les très riches ; B, les riches ; C, les classes moyennes ; D, les pauvres. Le pourcentage des pratiquants décroissait régulièrement de A à D :

Groupe	A	76	pour 100
—	B	67	—
—	C	57	—
—	D	40	—

A la question : les paroissiens de Saint-Germain-des-Prés ont-ils des relations avec leur clergé ? les réponses ont été :

Groupe	A	47	pour 100 de oui
—	B	43	—
—	C	22	—
—	D	5	—

II. — Pourcentage infime d'ouvriers.

Cette constatation est un corollaire de la précédente ; toute une classe sociale dans une proportion qui peut aller jusqu'à 99 pour 100 est absente de l'assemblée des chrétiens du dimanche. Dans presque toutes les paroisses, les patrons sont aussi nombreux, sinon plus, que les ouvriers, comme le montre le tableau ci-après :

PAROISSES	PRATIQUANTS (hommes et femmes)			Total des pratiquants recensés
	OUVRIERS	CHEFS D'ENTREPRISE		
St-Germain-des-Prés.	26	28		1 517
St-Séverin	101	170		1 902
St-Sulpice	212	172		8 003
Paroisses du XVe	1 285	1 140	(ingénieurs et cadres)	28 929
Saint-Laurent	27	20		1 520
St-Hippolyte	130	44		1 350
N.-D. de Puteaux	134	46	(cadres et maitrise)	1 745
St-Pierre de Neuilly.	83	221		8 721
Ensemble	1 998	1 841		53 687

Ce qui représente une proportion de 3,7 pour 100 d'ouvriers dans le monde des pratiquants.

Une enquête faite dans le bassin minier de Lens, dans le Pas-de-Calais, révélait que 2,55 pour 100 des ouvriers mineurs du fond pratiquaient, alors que cette proportion était de 65,3 pour 100 pour les ingénieurs.

Voici des réflexions d'ouvriers, citées par M. le curé de Saint-Sulpice, qui éclairent un peu sur cette situation tragique : « Ce n'est pas pour nous. On n'est pas riches... », ou bien : « On n'y comprend rien, c'est comme du chinois », ou encore : « La vie est trop dure, on n'y arrive pas ».

M. l'abbé Daniel se pose la question : « Nos habitudes paroissiales sont-elles faites pour tous les milieux ? Sont-elles catholiques, c'est-à-dire ouvertes à tous ? Sommes-nous prêts à renoncer à telle ou telle chose bonne en elle-même, pour que d'autres qui n'ont pas nos goûts, notre culture ou notre genre de vie, puissent à l'église se sentir chez eux ? »

La paroisse Saint-Séverin attire beaucoup de monde d'autres paroisses parce que les cérémonies y sont particulièrement belles, mais parmi les 726 étrangers à la paroisse recensés on ne compte que 29 ouvriers, faut-il en conclure que les beautés de la liturgie ne les attirent pas et qu'il faut une certaine culture pour les apprécier ?

III. — La pyramide des âges.

Toutes ces enquêtes permettent de constater que le pourcentage des jeunes dans la population pratiquante est plus élevé que dans le reste de la population. La population pratiquante peut être représentée par une pyramide, dans laquelle la population scolaire forme une large base et qui va ensuite en s'amenuisant plus rapidement que la pyramide représentant l'ensemble de la population. Les moins de 20 ans représentent 22 pour 100 de la population de la ville de Paris ; ils représentent

dans la population pratiquante : 34 pour 100 dans le XVe arrondissement, 32 pour 100 à Saint-Laurent et à Saint-Sulpice, 29 pour 100 à Saint-Pierre de Neuilly ; les moins de 15 ans représentent 29 pour 100 à Saint-Hippolyte. Les jeunes abandonnent la pratique quand ils commencent à gagner leur vie et s'émancipent de leur famille, à 15 ans dans les milieux ouvriers et à 20 ans dans les milieux bourgeois ; ceci est plus sensible pour les jeunes gens que pour les jeunes filles. Dans le XVe arrondissement, pour ne prendre que cet exemple, on a recensé 2 462 jeunes gens de 10 à 20 ans et seulement 1 436 hommes de 20 à 30 ans, soit une diminution de 1 026 (41 pour 100). Pour le sexe féminin, les chiffres correspondants sont 3 046 et 2 387, soit une diminution de 659 (21 pour 100).

Pour les deux sexes, il y a une diminution sensible de la pratique entre 30 et 40 ans, cela peut s'expliquer pour les hommes par le souci des affaires ; pour les femmes, leurs occupations de mères de famille, il y a aussi les difficultés de la morale conjugale, mais le principal motif est que cette tranche de la population est née entre 1911 et 1921, et qu'elle se ressent des années creuses 1914-1918. La diminution entre les tranches 20-30 ans et 30-40 ans est de 26,37 pour 100 pour l'ensemble de la population française, elle n'est que de 25,88 pour 100 pour les pratiquants du XVe arrondissement.

Pour les deux sexes, il y a ensuite, de 40 à 50 ans, une reprise de la pratique, légère chez les hommes, très sensible chez les femmes, elles pratiquent à peu près autant de 40 à 50 ans que de 20 à 30 ans et ensuite leur pratique semble se maintenir mieux que chez les hommes ; en réalité, si l'on tient compte des décès, la pratique des femmes ne fait qu'augmenter avec l'âge alors que celle des hommes reste stationnaire.

Le graphique ci-après met bien en évidence ces constatations (1) :

Saint-Pierre de Neuilly.

	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 10 ans	350	321	671
10 à 20 ans	921	970	1 891
21 à 30 ans	504	933	1 437
31 à 40 ans	316	548	864
41 à 50 ans	384	806	1 190
51 à 60 ans	385	742	1 127
61 à 70 ans	290	649	939
71 à 80 ans	178	434	612
	3 328	5 403	8 731

Cette diminution de tranche d'âge en tranche d'âge après 50 ans ne correspond pas à des défections, mais à des décès, la pratique a, au contraire, tendance à monter après cet âge comme en témoigne le graphique suivant établi pour la paroisse Saint-Sulpice (1), mais il y a plus de femmes que d'hommes qui reviennent (ou viennent) à la pratique dans leurs vieilles années.

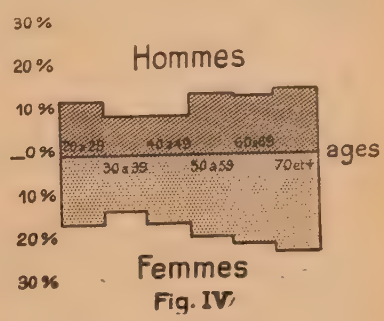


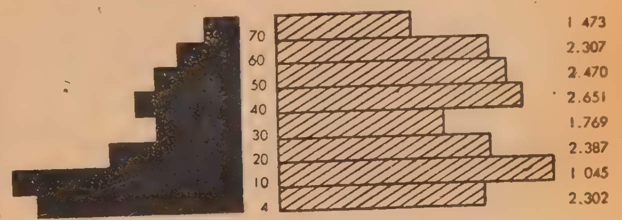
Fig. IV

IV. — Plus de femmes que d'hommes.

Alors que dans la population française les femmes sont sensiblement aussi nombreuses que

LA PYRAMIDE D'AGE DES PRATIQUANTS DU XVe ARRONDISSEMENT

373
659
940
1 094
924
1.436
2.462
2.165



les hommes, parmi les pratiquants recensés elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes :

	Hommes	Femmes	Proportion (pour 100) de femmes pratiquantes
St-Germain-des-Prés	474	1 043	68 pour 100
St-Séverin	731	1 171	61 —
St-Sulpice	3 061	4 942	61 —
Paroisses du XVe	10 053	18 412	64 —
St-Laurent	560	960	63 —
N.-D. de Puteaux	659	1 086	62 —
St-Pierre de Neuilly	3 318	5 403	62 —
Ensemble	18 856	33 017	63,6 —

Ces chiffres comprennent les enfants, pour eux le nombre des garçons est sensiblement égal à celui des filles.

Les chiffres que nous donnons ci-après pour les paroisses de Saint-Sulpice et Saint-Pierre de Neuilly confirment ce que nous venons de dire :

Saint-Sulpice.

	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 14 ans	595	663	1 258
14 à 21 ans	583	729	1 312
22 à 29 ans	471	618	1 089
30 à 39 ans	301	464	765
40 à 49 ans	336	669	1 005
50 à 59 ans	376	752	1 128
60 à 69 ans	246	614	860
70 ans et plus	153	433	586
	3 061	4 942	8 003

(1) D'après *Renouveau*, journal catholique du XVe arrondissement, avril 1952.

(1) D'après *la Croix* 6. 5. 1952.

De 20 à 50 ans, il y a encore une forte proportion d'hommes comme le montrent ces chiffres :

Pratiquants de 20 à 50 ans.

	Hommes	Femmes	Proportion (pour 100) de femmes pratiquantes
Paroisses du XVe	3 454	5 807	62 pour 100
St-Sulpice	1 108	1 751	61 —
St-Pierre de Neuilly	1 204	2 287	65 —
St-Germain-des-Prés	254	396	60 —
Ensemble	6 020	10 241	62,9 —

Mais au-delà de 50 ans, la proportion des femmes devient beaucoup plus forte :

Pratiquants de plus de 50 ans.

	Hommes	Femmes	Proportion (pour 100) de femmes pratiquantes
Paroisses du XVe	1 972	6 250	76 pour 100
St-Sulpice	775	1 799	69,8 —
St-Pierre de Neuilly	853	1 825	67 —
St-Germain-des-Prés	147	423	74 —
Ensemble	3 747	10 297	73,3 —

Dans la tranche de 20 à 50 ans, les hommes représentent 37,1 pour 100 des pratiquants ; au-delà de 50 ans, ils n'en représentent plus que 26,7 pour 100, un peu plus du quart.

Il est certain que pour l'ensemble de la population, au-delà de 50 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, c'est la conséquence de la guerre 1914-1918. De 20 à 50 ans, il y a, en France, 8 650 000 hommes et 8 550 000 femmes, soit une minorité de femmes de 49 pour 100 ; mais au-delà de 50 ans, les hommes ne sont que 4 500 000 et les femmes sont 5 900 000, soit 56 pour 100. La différence n'est que de 7 pour 100 entre ces deux tranches d'âge, alors que pour la population pratiquante elle est de 10,4 pour 100.

Il faut donc, en plus de l'explication démographique, voir dans cette forte proportion de femmes âgées la confirmation de ce qui nous a déjà été indiqué par le graphique de la paroisse Saint-Sulpice (col. 1078) : un certain nombre de femmes qui abandonnent la pratique au moment où elles sont prises par leurs charges de mères de famille, et aussi au moment de l'épanouissement de la vie, la reprennent sur le tard.

Cela peut aussi signifier que les jeunes générations d'hommes pratiquent plus fidèlement que leurs devancières — et le renouveau de vie chrétienne observé dans le monde étudiant et dans les grandes écoles de l'Etat va bien dans le sens de cette thèse, — mais ce n'est que si ces enquêtes étaient renouvelées périodiquement (tous les cinq ans, par exemple, selon le vœu de M. le curé de Saint-Lambert de Vaugirard) que l'on pourrait, par des comparaisons, affirmer ce fait d'une façon certaine.

V

Les messes tardives sont plus fréquentées que les messes matinales.

A Paris, on se couche tard et on se lève tard, surtout le dimanche matin, et l'assistance des premières messes de la journée est très clairsemée. Les messes les plus fréquentées sont celles de la fin de la matinée comme les tableaux ci-après le font ressortir clairement :

Saint-Séverin.

		Personnes
Messe de	6 heures	15
	7 heures	64
	7 h. 30	50
	8 heures	144
	8 h. 30	110
	9 heures	469
	10 heures	309
	11 heures	768
	12 heures	470
	17 h. 45	402

Saint-Sulpice.

		Personnes
Messe de	8 heures	170
	8 h. 30	511
	9 h. 45	372
	10 h. 15	1 107
	11 h. 15 (1)	1 495
	12 h. 15	904
	18 h. 30	258

Saint-Hippolyte.

		Personnes
Messe de	6 h. 30	74
	7 heures	47
	8 heures (grand'messe)	121
	9 h. 15	218
	10 h. 15 (messe des catéchismes)	474
	11 h. 15 (messe avec chants)	257
	19 heures (messe dialoguée)	159
		1 350

Notre-Dame de Puteaux.

		Personnes
Messe de	7 heures	56
	8 h. 15	140
	9 h. 15	357
	10 h. 30	292
	11 h. 30	245
	18 heures	167

Saint-Pierre de Neuilly.

		Personnes
Messe de	6 h. 30	60
	7 heures	147
	7 h. 30	156
	8 heures	344
1re de	8 h. 30	277
2e de	8 h. 30	288
	9 heures	805
	9 h. 45	669
1re de	10 heures	423
2e de	10 heures	416
	11 heures	1 507
1re de	11 h. 30	431
2e de	11 h. 30	408
	12 heures	1 581
	18 heures	893

Autrefois, on allait aux messes matinales pour communier ; actuellement, la nouvelle législation sur le jeûne eucharistique a augmenté la fréquentation des messes tardives et les communions y sont nombreuses ainsi qu'aux messes du soir.

(1) Marcel Dupré et Jean-Jacques Grunenwald sont à l'orgue à cette messe.

La population est plus matinale dans les paroisses ouvrières de Saint-Hippolyte et Notre-Dame de Puteaux. A Saint-Laurent, on a aussi remarqué que les ouvriers représentent une proportion de 6 pour 100 aux quatre premières messes, 4 pour 100 au milieu de la matinée et 2 pour 100 aux deux dernières.

L'enquête de Saint-Séverin montre que les femmes sont en plus grande proportion aux messes matinales qu'aux messes tardives :

	Hommes	Femmes
Messes matinales	111	250
9 heures	141	284
10 heures	66	101
11 heures	312	408
12 heures	189	222
17 h. 45	178	198

Si l'homme peut se permettre d'aller à la messe à 11 heures et à midi, la maîtresse de maison qui n'a pas de domestiques a d'autres occupations à ces heures-là.

VI. — Beaucoup d'étrangers à la paroisse.

Les étrangers à la paroisse constituent 50 pour 100 des assistants à Saint-Séverin ; 47 pour 100 à Saint-Laurent; 44 pour 100 à Saint-Sulpice. Mais dans les quartiers excentriques ils sont beaucoup moins nombreux ; ils ne sont que 18 pour 100 à Saint-Pierre de Neuilly, 12 pour 100 à Saint-Hippolyte ; il en est de même dans les chapelles de secours qui n'attirent que les gens du quartier. Dans la paroisse Saint-Laurent, les chapelles de secours Notre-Dame-des-Malades et Saint-Joseph ne comptent respectivement que 15 et 20 pour 100 d'étrangers.

Parmi ces étrangers à la paroisse, la plupart viennent des quartiers environnants. A Saint-Séverin, sur 828 non-paroissiens qui ont rempli leur bulletin, 550 viennent des IVe, Ve et VIe arrondissements. A Saint-Laurent, sur les 1 555 non-paroissiens, 848 viennent des Xe et XIXe arrondissements. A Saint-Sulpice, sur 2 681 étrangers à la paroisse, 1 171 viennent d'autres paroisses du VIe arrondissement, 776 du VIIe et 130 du Ve arrondissement. A Saint-Pierre de Neuilly, sur 1 740 étrangers à la paroisse, 808 viennent de la paroisse voisine de Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, 158 de la chapelle Saint-Jacques, également voisine ; 214 du XVIIe et 94 du XVIe arrondissement.

Les « immigrants » sont attirés par des raisons fort diverses, dont la principale, comme le montrent les chiffres ci-dessus, semble être la proximité ; on va à l'église la plus proche qu'on soit ou non de sa paroisse, mais il y a aussi autre chose : des églises ont des motifs d'attraction particuliers : Saint-Laurent est fréquenté par les voyageurs de la gare de l'Est qui est toute proche ; Saint-Séverin attire par la chaude atmosphère priante qui règne dans ses offices ; on va à la messe de 11 h. 15 à Saint-Sulpice pour entendre un concert d'orgues ; on peut facilement garer sa voiture devant Saint-Pierre de Neuilly. Une enquête générale menée dans toutes les paroisses de Paris permettrait aux différents curés, en comparant la fréquentation de leurs églises avec celle des paroisses voisines, de savoir si elles attirent ou non, étudier les raisons de cette faveur ou de cette défaveur et de s'en inspirer pour orienter les réformes à entreprendre.

Conclusion.

Ces enquêtes ne nous renseignent que sur des attitudes extérieures. Même si, selon le schéma que donne le professeur Le Bras (1), on notait l'attitude des fidèles pendant la messe, le nombre de communions hebdomadaires, mensuelles et aux jours de grandes fêtes, le nombre de vocations, la moralité dans les affaires et les relations sociales, on aurait une idée plus valable de ce qu'est la vie religieuse réelle de la population que l'on étudie, mais il n'en est pas moins vrai que l'on ne rendrait pas compte parfaitement du degré de foi, d'espérance et de charité de ces populations qui seul peut nous dire où en est le royaume de Dieu parmi elles.

Cependant, telles qu'elles sont, elles fournissent des renseignements de première valeur sur le fait religieux du territoire sur lequel elles portent. L'introduction par laquelle le professeur Le Bras présente les résultats de l'enquête du XVe arrondissement met parfaitement en valeur ce que l'on peut en attendre (2) :

La vitalité d'un groupe social se manifeste d'abord par le nombre et la qualité de ses membres. Eglise vide, chrétienté morte; église pleine, chrétienté d'apparence vive dont il convient que l'on fasse inventaire : quelle est la structure de cette communauté paroissiale, c'est-à-dire la part de chaque sexe, de chaque génération, de chaque profession, de chaque quartier ? Tout homme curieux des réalités désire ces premiers renseignements et tout pasteur lucidement zélé les exige.

Il les exige depuis peu de temps, car la sociologie religieuse, qui a pour objet l'étude méthodique de la composition, des formes, des connexions de tous les groupes humains dont la croyance au surnaturel est le principe et la fin, sort à peine de l'enfance et recueille avec lenteur ses premiers matériaux, les données statistiques.

L'enquête menée dans les six paroisses du XVe arrondissement est la plus importante de cette sorte qui ait été accomplie jusqu'à présent dans le monde. Conduite avec un vrai talent et avec cette discrétion, ce respect de l'anonymat que supposent toutes nos enquêtes (nous avons horreur de ces inquisitions), exploitée par des équipes d'un dévouement admirable, elle aboutit à des conclusions aussi exactes, à des graphiques et à des cartes aussi exemplaires qu'on le peut souhaiter. Je commente actuellement ce riche dossier dans les trois établissements où j'enseigne : Faculté de droit, Sorbonne et Sciences Po.

Connaître une population, c'est la condition préalable pour répandre utilement une doctrine. A ces 30 000 pratiquants du XVe, qui représentent sans doute, déduction faite des excusés légitimes, plus d'un cinquième de la masse assujettie au devoir dominical, près d'un foyer sur trois — proportion considérable en ce siècle dur, — l'Eglise peut distribuer à des heures et sous des formes adaptées, mieux adaptées grâce à l'enquête, des connaissances et une morale, sans quoi la pratique n'est qu'une démarche vaine. Le recensement religieux intéresse sans doute les sociologues, dont je traduis ici l'admiration reconnaissante, mais il ne peut satisfaire clercs et fidèles que s'il conduit à Dieu par les voies de la loyauté, de la générosité et de la paix.

---

(1) *Lumen vitae*, vol. VI, 1951, p. 39.
(2) *Renouveau*, journal catholique du XVe arrondissement, avril 1952.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

MAI 1952

JEUDI 29. — Les journaux *L'Humanité* et *Libération* sont à nouveau saisis ainsi que neuf journaux communistes de province « pour atteinte à la sûreté de l'Etat ». M. André Stil, rédacteur en chef de *l'Humanité*, arrêté pour provocation à l'attroupement, est à nouveau inculpé de provocation à la violence ; M. Jacques Duclos est écroué à Fresnes pour atteinte à la sûreté de l'Etat.

— *Le Populaire* fait connaître que le groupe socialiste parlementaire, jugeant inopportune dans les circonstances présentes la désignation de sénateurs représentant les Français de Tunisie, et en désaccord avec la méthode adoptée pour cette désignation, a décidé de ne pas prendre part au vote.

— L'Assemblée nationale élit MM. Colonna (R. G. R.) et Puaux (R. P. F.) comme sénateurs des Français de Tunisie, et M. Motais de Narbonne (M. R. P.) comme sénateur des Français d'Indochine.

— Ouverture à Clermont-Ferrand, jusqu'au 31 mai, du XXIVe Congrès national de l'Association nationale des avocats inscrits au Barreau de France et de l'Union française.

— Les grands prix féminins du cinéma sont décernés pour la quatrième fois au film français de René Clément : *Jeux interdits*, et au film anglais : *L'homme au complet blanc*.

— Venant des Etats-Unis, le chancelier autrichien Figl arrive à Paris pour une visite officielle de trois jours.

— A Biarritz, VIIe Congrès national de la Fédération des anciens combattants prisonniers de guerre. Plus de 600 délégués.

— M. Maurice Fombeure reçoit le franc symbolique du prix de l'humour pour son livre : *Le vin de la Haumuches*.

A L'ÉTRANGER. — En *Italie*, les élections provinciales et municipales, qui ont eu lieu dans 32 provinces et 2 500 communes, le 25 mai, se sont soldées par des pertes sérieuses pour les démocrates-chrétiens et les partis centristes, des gains sensibles pour les monarchistes et les néo-fascistes et une légère augmentation des voix socialo-communistes.

— Aux *Etats-Unis*, le Sénat réduit de 15,5 % le programme d'aide à l'étranger.

— Nouvelles manifestations communistes à *Tokio* : trois morts, vingt blessés.

VENDREDI 30. — M. et Mme Vincent Auriol se rendent à Muret pour y passer les fêtes de la Pentecôte.

— Le Conseil des ministres autorise M. Antoine Pinay à poser la question de confiance dans le débat sur l'échelle mobile. Le vote interviendra le 3 juin.

— La police perquisitionne au domicile de M. Jacques Duclos, à Montreuil. 156 manifestants sont inculpés, comme le secrétaire du parti communiste, « d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». Ce dernier, qui est transféré à la prison de la Santé et mis au régime politique, porte plainte en forfaiture contre le procureur, le juge et les policiers pour arrestation et détention arbitraires.

— A Toulouse, Journées internationales du droit.

— Ouverture, à Versailles, du VIIIe Congrès des Associations populaires de réfugiés et sinistrés.

A L'ÉTRANGER. — Bagarres à *Berlin* à la limite des secteurs orientaux et occidentaux.

— Vigoureuse protestation occidentale contre les entraves à la circulation imposées en *Allemagne* par Moscou.

— Les accords de *Bonn* sont ratifiés par le gouvernement fédéral de l'Allemagne occidentale.

— En *Roumanie*, Mme Anna Pauker, ministre des Affaires étrangères, tombe en disgrâce. Elle ne figure plus parmi les membres du bureau politique et du secrétariat du parti communiste roumain, dont la nouvelle composition vient d'être rendue publique.

SAMEDI 31. — Ouverture à Vichy, jusqu'au 2 juin, du Congrès annuel du Syndicat des journalistes français.

— Clôture, à Biarritz, du VIIe Congrès de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre, ouvert le 29. 450 délégués, élus par les associations départementales, y ont participé.

— Le général Eisenhower quitte Paris pour rentrer aux Etats-Unis.

— Clôture, à Riom, du XXIVe Congrès national de l'Association des avocats.

— Epilogue aux Assises de Versailles du procès sur le vol de 100 millions des bons du Trésor d'Arras. L'ex-député Antoine de Récy, et son complice Jean Dordain, principaux accusés, sont condamnés à dix ans de travaux forcés.

— Clôture, à Royan, sous la présidence de M. Martinaud-Déplat, du XXIVe Congrès de l'Association nationale des avocats, ouvert à Clermont-Ferrand le 29 mai.

— Mort, à Paris, de M. Raymond Bouyer, directeur du Cabinet de M. Léon Jouhaux, président du Conseil économique.

A L'ÉTRANGER. — Mort, à *Milan*, à l'âge de 65 ans, du comte Jacini, sénateur et chef de la délégation italienne au Conseil de l'Europe.

— Le bulletin de l'Agence *Fides* annonce la mort, dans les derniers jours de mars 1952, de Mgr Ignace P'i Shu Shih, archevêque de *Moukden* (Mandchourie). Mgr P'i avait été arrêté et emprisonné en octobre 1951. Il était né le 1er janvier 1897, à Cha-Ling (Mandchourie) et avait reçu la consécration épiscopale à Shanghaï le 11 octobre 1949.

JUIN 1952

DIMANCHE 1er. — Mort subite, à Paris, de M. Youcef Kessous, député de Constantine.

— Ouverture de la Quinzaine du logement organisée par le Comité interprofessionnel du logement de Roubaix-Tourcoing.

— A Vichy, XXIXe Congrès de l'Association générale des mutilés de guerre et anciens combattants.

— Près de Gravelines, un autocar tombe dans un canal. 35 touristes belges noyés.

A L'ÉTRANGER. — Le colonel Remon est proclamé président de la République de *Panama*.

— A *Barcelone*, le XXXVe Congrès eucharistique international est clos par la lecture d'un message du Pape.

LUNDI 2. — A Paris, à la Sorbonne, IXe Congrès international de médecine sportive.

— A Mulhouse, IIIe Congrès national des Mutualistes de France.

— Clôture des trois Journées nationales féminines C. F. T. C. auxquelles ont participé 300 délégués.

— La C. G. T. demande à ses adhérents de faire, le 4 juin, la grève « sur le tas » pour protester contre les perquisitions effectuées dans les organisations communistes.

— A Grenoble, ouverture du Congrès national de la Confédération des locataires et des usagers du gaz et de l'électricité. 200 délégués, représentant 80 fédérations, y prennent part.

— M. Pierre Denoyer est élu président du Syndicat des journalistes français, par les représentants du Syndicat réunis à Vichy.

— Clôture de la Foire de Paris, qui a duré dix-sept jours.

— Mort, à Paris, du journaliste Emile Buré. Né à Dreux, le 6 mars 1876, Emile Buré entra à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Mais sa carrière militaire fut brève. D'abord fonctionnaire à l'inspection des fraudes, il se lança ensuite dans le journalisme. Après avoir collaboré à des feuilles socialistes, il devint chroniqueur parlementaire à

l'Aurore de Clemenceau. A la même époque, il collabora aux *Cahiers de la quinzaine* de Péguy. En 1906, quand Clemenceau forma son ministère, Buré fut chef de Cabinet de M. Simyan, ministre des P. T. T. Il dirigea ensuite le Cabinet d'Aristide Briand. En 1919, il accéda, pour la première fois, à la direction d'un journal, *l'Eclair*. Il dirigea, par la suite, *l'Avenir* et *Vendémiaire*. En 1929, il fonda *l'Ordre*, où ses éditoriaux étaient très goûtés. Après avoir été antimunichois, en 1938, il se réfugia aux Etats-Unis, en 1940, et fonda, avec Me Henry Torrès, la revue *France-Amérique* qu'il dirigea jusqu'en 1944. Pendant cette période, il publia son *Renan et l'Allemagne*. Revenu en France à la Libération, il relança *l'Ordre* qui succomba, parmi les premiers, devant les difficultés qui assaillent la presse d'opinion. Emile Buré a écrit ses mémoires dans deux ouvrages : *De l'anarchie au gouvernement, Aller et retour*. Il signa souvent des articles anticléricaux.

A L'ÉTRANGER. — Dans le *Centre-Viet-Nam*, nos troupes évacuent le poste fortifié des Badon.

— A *Stockholm*, XIXe Congrès socialiste suédois.

— Le Pape confirme la décision de la *Congrégation du Saint-Office* mettant à l'Index l'œuvre d'André Gide, « poète de la joie la plus trouble » et « négateur du Christ ».

— Mort, à *New-York*, à l'âge de 92 ans, du philosophe et psychologue John Dewey, l'un des promoteurs de la psychologie moderne. Il mit en lumière le rôle de l'action dans la constitution et la genèse de toutes les opérations mentales. Il fut le créateur, en 1896, d'une école expérimentale.

— M. Pouchkine, ambassadeur de l'U. R. S. S. à Berlin-Ouest, devient vice-ministre des Affaires étrangères de *Russie*. Il est remplacé par M. Ivan Ivanovitch Ilyitchev.

— La Cour suprême ayant désavoué M. Truman qui les avait réquisitionnés, 650 000 métallos sont de nouveau en grève aux *Etats-Unis*.

MARDI 3. — Par 295 voix contre 253, la question de confiance étant posée, l'Assemblée nationale adopte le projet d'échelle mobile du gouvernement.

— M. Vincent Auriol reçoit le général Ridgway.

— M. Monnerville est réélu président du Conseil de la République.

— Le gouvernement fait connaître que les agents de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P. ainsi que les fonctionnaires qui obéiront à l'ordre de grève de la C. G. T. seront suspendus.

— Inauguration, par le président de la République, au Grand Palais de Paris, du Salon des artistes français, de la Société nationale des beaux-arts et de la France d'outre-mer. Il restera ouvert jusqu'au 22 juin.

A L'ÉTRANGER. — M. Georghiu Dej devient président du Conseil de Roumanie.

— Le délégué irakien, M. Aroni Khalidy, est élu président du Conseil de tutelle de l'O. N. U.

— Au *Viet-Nam*, l'empereur Bao Daï dissout le gouvernement Tran Van Huu et confie la formation du nouveau Cabinet à M. Guyen Van Tam.

— En *Corée* du Sud, le général Clark donne un avertissement à M. Syngman Rhee à propos de sa politique.

— Le poste de Trung-Lang, à 65 kilomètres de *Hanoï*, qui avait été perdu par les forces franco-vietnamiennes, est repris.

— Représailles à *Berlin* : la police militaire britannique isole le poste de radio russe situé en secteur occidental.

— L'expédition suisse, conduite par le Dr Wyss-Dunaux, qui tentait l'ascension de l'*Everest*, le plus haut sommet du monde, abandonne ses efforts en raison du mauvais temps.

MERCREDI 4. — Echec de la grève générale organisée par la C. G. T. Les services publics fonctionnent normalement. Alors que la quasi-totalité des ouvriers étaient au travail, des commandos de sabotage ont stoppé les usines Renault en coupant le courant électrique.

— M. Antoine Pinay reçoit le général Ridgway.

A L'ÉTRANGER. — A *Genève*, ouverture de la XXXVe Conférence générale de l'Organisation internationale du travail, en présence de plus de 600 délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des 65 Etats membres de l'O. I. T.

— En *Corée*, le camp de prisonniers sino-coréens de Koje est réoccupé par les forces américaines.

JEUDI 5. — A L'ÉTRANGER. — *La Croix* signale que la Congrégation de la Propagande vient d'ériger la préfecture apostolique de Korhogo (Côte-d'Ivoire) en vicariat apostolique et de lui donner comme évêque Mgr Durrheimer, des Missions africaines de Lyon. Mgr Durrheimer est né en 1909, à Batzendorf, au diocèse de Strasbourg. Entré en 1928 dans la Société des Missions africaines de Lyon, il fit ses études de philosophie et de théologie dans les Séminaires de cette Société, à Chanly (Belgique), et à Lyon, où il reçut l'ordination sacerdotale le 8 janvier 1933. D'abord professeur au Séminaire de Haguenau, il partit en 1937 pour la préfecture apostolique de Korhogo, où il fut successivement professeur, puis directeur du Petit Séminaire de Katiola, et aussi conseiller et propréfet. En 1943-1947, il exerça les fonctions de vice-provincial de la province de l'est de la France et en même temps de directeur du Séminaire de Haguenau. Nommé préfet apostolique de Korhogo, le 17 octobre 1947, il rejoignit sa Mission en janvier 1948.

VENDREDI 6. — A Strasbourg, M. Anthony Eden, secrétaire du Foreign Office, est élu président du Conseil de l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.).

— Ouverture, entre les ponts des Invalides et de l'Alma, du XLIIIe Concours Lépine.

— A Paris, dans les salons du Centre des relations internationales, 53, rue François-Ier, exposition de « l'Art spontané », groupant des œuvres d'enfants, élèves d'écoles maternelles.

— Le prix Georges-Courteline est attribué à M. Pierre Daninos pour son livre : *Sonia, les autres et moi*.

— Mort, à Annemasse, à l'âge de 89 ans, des suites d'une chute, de Mlle Adèle Debussy, sœur du compositeur Claude Debussy.

A L'ÉTRANGER. — Le gouvernement des *Etats-Unis* met l'embargo sur les exportations d'acier.

— Radio-Vatican annonce que, d'après les statistiques publiées par l'Annuaire catholique des *Etats-Unis*, il y a actuellement dans ce pays 44 451 prêtres, soit une augmentation de 572 par rapport à l'année précédente. Les paroisses sont au nombre de 25 653.

— M. Paniouckhine, ambassadeur de Russie à Washington, est rappelé à Moscou. Il sera remplacé par M. Zaroubine, ambassadeur à Londres.

DIMANCHE 8. — Le président de la République inaugure la foire-exposition de Carmaux et se rend à Cognac et à Albi.

— Journée nationale des paralysés.

— Clôture du Congrès des ingénieurs et cadres C. F. T. C. ouvert à Paris, le 7 juin. La politique gouvernementale et les problèmes de productivité y ont été examinés.

— En *Haute-Loire*, scrutin de ballottage en vue de pourvoir au remplacement de M. Eugène Pebellier, ancien doyen d'âge de l'Assemblée nationale. M. Jean Pebellier, républicain indépendant, frère de M. Eugène Pebellier, inéligible, est élu par 52 690 voix.

— A Paris, salle Wagram, Congrès de la Fédération nationale des « blessés du poumon ».

— A la suite de la découverte chez un militant communiste de Toulon de documents intéressant

la défense nationale, une information est lancée pour atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat et des perquisitions sont opérées à Paris, Brest, Bordeaux, Lorient et Oran.

A L'ÉTRANGER. — A *Saint-Pierre de Rome*, cérémonies de la béatification de Bertilla Boscardin (1888-1922), de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Dorothée.

LUNDI 9. — Au Quai d'Orsay, l'ambassadeur de l'Inde à Paris, le sardar Malik, et M. Alexandre Parodi, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères, procèdent à la ratification du traité de cession à l'Inde de la ville de Chandernagor.

— A Toulon, deux militants communistes avouent avoir divulgué des documents intéressant la défense nationale. Cinq arrestations sont opérées.

— M. Georges Davy, doyen de la Faculté des lettres de Paris, est élu à l'Académie des sciences morales et politiques, au fauteuil du philosophe Louis Lavelle, décédé. Né le 31 décembre 1883, à Bernay (Eure), agrégé de philosophie en 1908, professeur et doyen de l'Université de Dijon de 1922 à 1930, M. Davy a été recteur de l'Université de Rennes en 1931. Outre sa contribution au *Traité de psychologie*, de G. Dumas, le nouvel académicien a écrit de nombreux ouvrages, notamment : *Eléments de sociologie politique, Sociologie d'hier et d'aujourd'hui, Le droit, l'idéal et l'expérience.*

— Mort, à l'âge de 68 ans, de M. Albert Ranc, qui s'était fait remarquer pour ses travaux sur la photochimie et la chimie physiologique. On lui doit de nombreuses études de vulgarisation scientifique ainsi que d'importants ouvrages, notamment sur Jean Perrin, Henri Becquerel et Marcelin Berthelot.

A L'ÉTRANGER. — L'Angleterre et l'Iran s'affrontent devant la Cour de justice internationale de *La Haye*, au sujet de l'affaire des pétroles d'Abadan. M. Mossadegh plaide l'incompétence de la Cour.

— Le roi Paul de Grèce et la reine sont, à *Ankara*, les hôtes du gouvernement turc.

— Aux *Etats-Unis*, le général Eisenhower déclare, au cours d'une conférence de presse, quil accepterait de rencontrer le maréchal Staline « si cela devait servir les intérêts de la paix ».

— En *Corée*, graves incidents au camp de Koje : 24 morts, 84 blessés du côté des prisonniers ; un mort, 13 blessés du côté américain.

MARDI 10. — M. Letourneau, ministre des Etats associés, part pour les Etats-Unis, afin d'avoir d'importants entretiens avec les dirigeants américains et l'état-major du Pentagone.

— A la Régie Renault, à Billancourt, élections pour la désignation des délégués au Comité d'entreprise, collège des ouvriers et employés. La C. G. T. perd 10 pour 100 des suffrages.

— Départ de M. Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, pour Ankara, où il présidera la Conférence des diplomates français du Moyen-Orient.

— A Rouen, Congrès national des pharmaciens de France.

— Mort de M. François Dumas, sénateur R. G. R. de la Savoie. Il était né à Montmélian (Savoie), le 28 avril 1884.

— Le prix d'éloquence de l'Académie du disque français est attribué à M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, pour l'enregistrement de deux de ses discours.

— Mme Louise de Vilmorin reçoit le prix du livre à relier pour son roman *Madame de...*

A L'ÉTRANGER. — La presse de Téhéran annonce la découverte d'un complot militaire. Cinq colonels sont arrêtés.

— En *Allemagne orientale*, les Britanniques lèvent le siège de l'immeuble du poste soviétique de Radio-Berlin.

— En *Corée*, nouveaux incidents au camp de Koje : 31 prisonniers nordistes et un soldat sont tués au cours de l'évacuation d'un bloc.

— Lord Alexander, ministre britannique de la Défense, arrive à *Tokio*.

— A Guilford (*Etats-Unis*), mort du célèbre violoniste allemand Adolf Busch, fondateur du quatuor à cordes qui porte son nom.

— Le président Truman demande au Congrès des *Etats-Unis* de l'autoriser à réquisitionner les aciéries en grève. Le Sénat refuse la réquisition.

MERCREDI 11. — A Paris, à la Maison de la Mutualité, IIIe Congrès-Exposition international des techniciens de la Santé publique en France.

— Au Touquet, LIe Congrès des notaires de France, sous la présidence de Me Maguillot, notaire à Lyon. Thème principal : « L'intervention de l'Etat dans les contrats et la vie économique ».

— M. Robert Lecourt, député de la Seine, est élu président du groupe parlementaire M. R. P., en remplacement de M. Bernard de Menthon devenu président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

— *La Croix* annonce la mort de Mgr Streicher, des Pères Blancs, archevêque titulaire de Brysis, après soixante-cinq ans de vie missionnaire. Né dans le diocèse de Strasbourg, en 1863, il fut ordonné prêtre à Carthage, en 1887. Dix ans après, il était promu à l'épiscopat et prenait en main la direction du vicariat apostolique de l'Ouganda. Il donna sa démission pour raison de santé en 1933.

— L'Association nationale des écrivains de la mer et de l'outre-mer décerne le grand prix littéraire de l'Indochine à Mme Gabrielle Bertrand, pour son livre : *Peuple de la jungle*, et le prix Gilbert-Maroger à M. Bernard Villaret, pour son roman tahitien : *Piti-u-Tai*.

— Mort, à l'âge de 87 ans, à la Maison des artistes de Nogent-sur-Marne, du peintre Jules Adler.

24 août 1952. N° 1128. — Nouvelle série : N° 215

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : R. BERTEAUX.